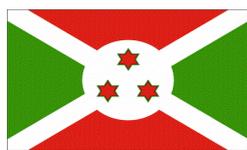


**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**DELEGATION DE LA COMMISSION  
EUROPEENNE AU BURUNDI**



# **RAPPORT ANNUEL CONJOINT**

**BURUNDI**

**2003**

# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>RESUME</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>AGENDA POLITIQUE DU BURUNDI</b> .....	<b>2</b>
2.1.	Les axes de la politique du Gouvernement pour 2003 et 2004 .....	2
2.2.	Evènements ayant eu un impact sur l'agenda du Gouvernement .....	2
<b>3.</b>	<b>BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE</b> .....	<b>3</b>
3.1.	Données statistiques .....	3
3.2.	Bilan politique .....	3
3.2.1.	<i>Evolution de la scène politique</i> .....	3
3.2.2.	<i>Situation de la justice, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, et de la corruption</i> .....	5
3.3.	Bilan économique .....	6
3.4.	Bilan social .....	7
3.5.	Bilan environnemental.....	7
3.6.	Bilan commercial, régional et international.....	8
<b>4.</b>	<b>COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE</b> .....	<b>9</b>
4.1.	Secteurs de concentration et appui macro-économique .....	9
4.1.1.	<i>Réhabilitation physique et politique (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED)</i> .....	9
4.1.2.	<i>Appui budgétaire et macro-économique</i> .....	13
4.2.	Projets et programmes hors-concentration.....	14
4.3.	Utilisation des ressources destinées aux acteurs non-étatiques.....	15
4.4.	Utilisation de l'enveloppe B du 9 <sup>ème</sup> FED .....	15
4.5.	Autres instruments .....	16
4.5.1.	<i>STABEX</i> .....	16
4.5.2.	<i>Banque Européenne d'Investissement</i> .....	18
4.5.3.	<i>Coopération régionale</i> .....	18
4.5.4.	<i>Lignes budgétaires communautaires</i> .....	19
4.5.5.	<i>ECHO</i> .....	19
<b>5.</b>	<b>PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LE FUTUR</b> .....	<b>20</b>
5.1.	Programmation future.....	20
5.2.	Proposition relative à une revue et à une adaptation du DSC .....	21
<b>6.</b>	<b>CONCLUSIONS DU RAPPORT ANNUEL CONJOINT</b> .....	<b>23</b>

## ANNEXES

# ACRONYMES

ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
APE	Accord de Partenariat Economique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BRB	Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CE	Communauté Européenne
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CMC	Commission Mixte de Cessez-le-feu
CNDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	CNDD - Forces pour la Défense de la Démocratie
CNDRR	Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration
CNLS	Commission Nationale pour la Lutte contre le SIDA
CNRS	Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés
CNVR	Commission Nationale de Vérité et de Réconciliation
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSA	Commission de Suivi de l'Application de l'Accord d'Arusha
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance Economique et de Lutte Contre la Pauvreté
CSLP-I	CSLP-Intérimaire
CURE	Crédit d'Urgence et de Redressement Economique
DDRR	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration
DSC	Document de Stratégie de Coopération
EAC	East African Community
EBA	Everything But Arms
ECHO	Office d'Aide Humanitaire
ESA	Eastern and Southern Africa
FAB	Forces Armées Burundaises
FBU	Francs burundais
FED	Fond Européen de Développement
FMI	Fond Monétaire International
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indice de développement humain
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
M€	Millions d'Euros
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ON	Ordonnateur National du FED
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PACE	Pan-African Programme for the Control of Epizootics
PALIPEHUTU	Parti de Libération du Peuple Hutu
PALIPEHUTU-FNL	PALIPEHUTU – Front National de Libération
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREBU	Programme de Réhabilitation du Burundi
PSU	Programme Social d'Urgence
RAC	Reste à Contracter
RAL	Reste à Liquider
RAP	Reste à Payer
STABEX	Système de Stabilisation des recettes d'Exportations
UE	Union Européenne
USD	Dollars américains

# RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2003

## BURUNDI

### **1. RESUME**

Depuis le 1er novembre 2001, et pour trois ans, le Burundi est dirigé par un Gouvernement de transition conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000. Conformément à cet accord, la Présidence de la République a été transférée de Pierre Buyoya à Domitien Ndayizeye le 30 avril 2003 dans des circonstances pacifiques et consensuelles. Le gouvernement se doit d'adopter une série des réformes politiques, sociales, judiciaires et économiques visant à résoudre le conflit, à réconcilier la population et à préparer la démocratisation du pays. Malgré ceci, et la signature d'un accord de cessez-le-feu le 16 novembre 2003 avec le CNDD-FDD de Nkurunziza, la guerre civile a continué et la violence a persisté en 2003.

Des réformes macro-économiques et structurelles sont malgré tout en cours dans le cadre de divers programmes financés par les bailleurs de fonds. Le pays reste fortement endetté (180% du PIB) et la paupérisation de la population augmente: le taux de pauvreté est passé de 35% (1992) à 70% (2003). Le PIB/habitant a baissé de près de moitié s'établissant à moins de 110 USD en 2002 contre 210 USD en 1992.

Au cours de l'année 2003 la CE a poursuivi le renforcement de sa contribution au développement du Burundi au travers des activités mises en place dans le cadre des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED. En 2003, l'assistance de la Commission au travers du FED a permis d'engager un montant total de 24,6 M€ et de décaisser 32,7 M€, soit 46% des prévisions effectuées en début d'année. Ce retard s'explique principalement par les problèmes liés à la sécurité et des lenteurs administratives, au sein du Gouvernement comme de la Commission, retardant la mise en oeuvre de projets d'appui budgétaire et d'infrastructure routière dont les engagements et déboursements prévus ont été reportés au 1<sup>er</sup> semestre 2004. Considérant l'évolution vers une situation de post-conflit, l'assistance fut concentrée sur la réhabilitation physique et politique.

Au début de l'année 2003, neuf projets, financés par les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED et représentant un reste à liquider (RAL) de 1,3 M€, n'avaient pas été clôturés. Six de ces projets ont été clôturés en 2003, libérant 790.000 €

Au cours des prochaines années la Communauté européenne aura recours à la plupart de ses instruments d'aide au développement pour assister le Gouvernement. Les ressources disponibles provenant des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED représentent 320 M€ à décaisser d'ici 2007 (soit en moyenne 80 M€ par an), dont 270 M€ restent à engager. Ces activités se concentreront sur le développement rural (37%); l'appui budgétaire et le désendettement (25%); l'appui à la transition et à la bonne gouvernance (13%); et infrastructures de communication (11%).

Compte tenu de l'évolution de la situation politique et humanitaire, une assistance humanitaire continuera d'être apportée par ECHO au cours des prochaines années. Le programme annuel d'ECHO pour le Burundi en 2003 était de 15 M€

Les arriérés de la dette du Burundi auprès de la BEI étant sur le point d'être apurés grâce au FED, la BEI pourra à nouveau intervenir au Burundi.

La CE interviendra également dans les années à venir au travers de différentes lignes budgétaires contribuant au co-financement d'ONG, à la démocratisation et à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

Enfin, il est important de souligner le fait que, début 2004, la CE a commencé à négocier avec 16 pays d'Afrique Australe et de l'Est (ESA) un Accord de Partenariat Economique (APE) qui s'intégrera dans la politique de développement du Burundi.

## **2. AGENDA POLITIQUE DU BURUNDI**

### **2.1. Les axes de la politique du Gouvernement pour 2003 et 2004**

Les axes de la politique du Gouvernement pour l'année 2003 sont exprimés dans un certain nombre de programmes. Le programme directeur est constitué par *l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi* signé en 2000 et traduit dans le *Programme du Gouvernement de Transition* couvrant la période 2002-2004. Ce programme définit des objectifs d'ordre politique et administratif, le cadre d'un nouvel ordre politique, la réhabilitation du secteur social ainsi que l'équilibre, la reconstruction et la relance économique. En 2001, le Gouvernement intérimaire (pré-transition) a commencé l'élaboration du *Cadre Stratégique Intérimaire de Croissance Economique et de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP-I)* qui a été adopté fin 2002, mis à jour et réadopté fin 2003. Le Gouvernement travaille maintenant sur la finalisation du CSLP, prévue pour début 2005.

En novembre 2002, le Gouvernement a soumis un *Programme Social d'Urgence (PSU)* conçu comme un plan de mise en œuvre du CSLP-I de 2003 à 2005. Le Gouvernement a chiffré les besoins de ce programme à USD 980 millions répartis entre six principaux axes:

1. Promouvoir la paix et la bonne gouvernance (15,4%);
2. Assainir le cadre macro-économique et promouvoir une croissance économique (40,2%);
3. Développer le capital humain (17,5%);
4. Favoriser la réinstallation et réintégration des sinistrés du conflit et des défavorisés (15,4%);
5. Lutter contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (11,4%);
6. Promouvoir la participation de la femme au développement (0,1%).

Un *Programme National de Bonne Gouvernance* a aussi été proposé autour de trois composantes:

1. Gouvernance démocratique et renforcement de l'état de droit: activités ayant trait à l'organisation politique de l'Etat, au renforcement des droits de l'homme et à l'aménagement des rapports entre l'Etat et la société civile;
2. Gouvernance administrative: activités relatives au renforcement des capacités de l'appareil administratif d'Etat et mise en place du processus de décentralisation;
3. Gouvernance économique: activités concernant la planification et la gestion de l'économie, la transparence de la gestion publique et le renforcement du secteur privé.

D'autres programmes multisectoriels, tel que celui en faveur de la reconstruction, ont également été finalisés en 2002. De plus, différents ministères ont élaboré leurs propres politiques sectorielles en 2002 et 2003. Fin 2003, en préparation du forum des partenaires du Burundi de janvier 2004, le Gouvernement a présenté un programme de renforcement des capacités pour une bonne gouvernance ainsi qu'un programme de réhabilitation des sinistrés.

Enfin, la plupart des ministères ont développé leur programme de politique sectorielle, mais celles-ci sont souvent faibles et il y est fait peu souvent référence.

Il existe une hiérarchie entre tous ces programmes: Accord d'Arusha ⇔ Programme du Gouvernement ⇔ CSLP-I, DSP et PSU ⇔ Programmes multisectoriels ⇔ politiques sectorielles des ministères. S'il existe une cohérence entre les grandes orientations de ces programmes, des différences émergent dans certains détails puisque ces programmes n'ont pas tous été élaborés dans l'ordre chronologique indiqué mais souvent parallèlement.

Suite au Forum des partenaires tenu à Bruxelles en janvier 2004, le Gouvernement a mis en place un Comité de Suivi, afin d'instaurer un dialogue mensuel avec les partenaires et effectuer un suivi des activités de chacun dans les domaines définis comme prioritaires lors du dit Forum.

### **2.2. Evènements ayant eu un impact sur l'agenda du Gouvernement**

La politique du Gouvernement en matière de développement a été influencée par deux facteurs majeurs: la continuation de la guerre civile et la pauvreté grandissante du pays. Ces deux facteurs ont déterminé les activités prioritaires du Gouvernement au cours de l'année, à savoir la poursuite des actions militaires contre les mouvements d'opposition armée et des négociations avec ces mêmes mouvements d'une part, et la mobilisation de fonds auprès des donateurs d'autre part.

La poursuite du conflit fut une entrave à la mise en œuvre des programmes de développement par le Gouvernement car ses faibles capacités financières sont principalement orientées vers les dépenses militaires pour la restauration de la sécurité. Le reste du budget sert à assurer un service minimum de la dette et le fonctionnement minimum de l'administration et des services publics. Dès lors, les dépenses d'investissement, notamment dans les secteurs sociaux et productifs sont minimales. Dans ce contexte l'Etat ne peut mettre en œuvre ses programmes ambitieux et mener des actions appropriées pour réduire la pauvreté.

### **3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE**

#### **3.1. Données statistiques**

Type	Indicateur (Millennium Development Goals)	2000	2001	2002	2003	
Impact	1. Indicateur de pauvreté (% de la population disposant de moins d'1USD/jour)	67	68	68	70	
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	45	45	45	45	
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans	190	190	190	198	
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	48	48	51	51	
	5. Taux de scolarisation en fin de cycle primaire	64	64	58	58	
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons dans les enseignements primaire, secondaire, et supérieur	30	30	30	30	
		25	25	25	25	
		25	25	25	19	
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	25	25	25	19	
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	75	75	67	67	
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans:	Milieu urbain	19	19	9	9
		Milieu semi urbain			11	11
		Milieu rural			3	3
10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée:						
Milieu urbain	95	96	96	96		
Milieu rural	43	44	58	58		

Sources: UNICEF, UNFPA, OMS, CNLS

Pour de plus amples informations, d'autres indicateurs, extraits du CSLP-I, sont repris en annexe.

#### **3.2. Bilan politique**

##### **3.2.1. Evolution de la scène politique**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001, le Burundi est dirigé par un Gouvernement de transition conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000 par 19 parties. Ce Gouvernement a été mis en place pour piloter la transition pendant trois ans et adopter une série de réformes politiques, sociales, judiciaires et économiques visant à résoudre le conflit, à réconcilier la population et à préparer la démocratisation du pays. Conformément à l'accord de 2001, la Présidence de la République a été transférée de Pierre Buyoya à Domitien Ndayizeye le 30 avril 2003 dans des circonstances pacifiques. Alphonse Kadege a été nommé Vice-Président pour la deuxième période de transition. Suite à cette alternance le Gouvernement incluait aussi des représentants du CNDD-FDD de Jean Bosco Ndayikengurukiye et du PALIPEHUTU-FNL d'Alain Mugabarabona suite au cessez-le-feu conclu avec le Gouvernement en octobre 2002.

L'accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza en décembre 2002 n'a pas mis fin immédiatement aux combats entre ces deux parties. Plusieurs questions sont restées ouvertes et les mécanismes d'application du cessez-le-feu, assurés par la Commission mixte de cessez-le-feu (CMC) et la Mission africaine au Burundi (MIAB), n'ont pu être progressivement mis en œuvre qu'à partir d'avril. Cependant, les combats ont continué, voire se sont intensifiés, dans plusieurs provinces et la capitale qui a subi des bombardements en avril, juillet et novembre, ainsi qu'une attaque sévère durant 7 jours en juillet 2003.

A partir de juillet, les négociations avec le CNDD-FDD de Nkurunziza ont repris et se sont conclues avec succès grâce, entre autres, à l'intervention du Président Sud-africain, Thabo Mbeki. En octobre et novembre, des protocoles sur le partage des pouvoirs politiques et militaires ont été signés, suivis par un accord global de cessez-le-feu le 16 novembre. Une semaine plus tard, un

nouveau Gouvernement de transition intégrant le CNDD-FDD de Nkurunziza a été formé et en décembre la formation de l'état-major intégré de l'armée a commencée.

Selon ce dernier accord, le CNDD-FDD recevait un nombre déterminé de postes au sein du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, de l'administration territoriale et des missions diplomatiques et acceptait ainsi d'intégrer le Gouvernement de transition sur la base de l'Accord d'Arusha. Le consensus le plus important porte sur le partage du commandement de l'armée et de la police avec le mouvement armé qui se voit respectivement accordé 40% et 35% des postes de commandement. L'accord technique des forces a défini les principes de l'intégration militaire des forces, du cantonnement et casernement, de la démobilisation et la réintégration. L'intégration des forces armées et le DDRR auront à démarrer en 2004. Afin d'assurer le caractère inclusif du processus de paix, la participation des autres mouvements armés qui ont déjà signé un cessez-le-feu doit être assurée afin de prévenir la résurgence de nouveaux conflits.

Depuis octobre, le cessez-le-feu entre les FAB et le CNDD-FDD a été respecté, permettant une accalmie sur la majorité du territoire burundais y compris dans les provinces parmi les plus touchées par la violence au cours des mois précédents telles que Ruyigi, Gitega, Kayanza et Bubanza.

Il convient de mentionner que l'UE, à travers la Commission, a soutenu le processus de paix et le cessez-le-feu en finançant:

- La CMC et la CSA (dans le cadre du PREBU, cf. §4.1.1.1), assurant ainsi leur fonctionnement;
- Une aide alimentaire aux combattants en situation de pré-démobilisation (12/2002-11/2003) pour consolider le respect du cessez-le-feu, prévenir les pillages de nourriture et ainsi mieux protéger la population civile (cf. §4.5.4);
- 34 des 43 observateurs militaires de la Mission d'observation du cessez-le-feu de l'Union Africaine (pendant six mois), pour surveiller le respect du cessez-le-feu et assurer une liaison avec les parties signataires. Cette Mission a par la suite été intégrée dans la MIAB;
- La MIAB, dont un cofinancement a été décidé fin 2003 via l'enveloppe B 9<sup>ème</sup> FED (cf. §4.4);
- Une formation des commandants militaires des FAB et des mouvements d'opposition armés en matière de *leadership* en vue de renforcer la confiance entre les parties au conflit (cf. §4.5.4).

L'évolution positive du processus de paix est relativisée par le refus du PALIPEHUTU-FNL d'Agathon Rwasa d'entamer des négociations avec le Gouvernement. Ce mouvement a poursuivi la guerre et est notamment responsable des attaques sur la capitale. Après la cessation des hostilités entre les FAB et le CNDD-FDD, les combats avec le FNL ont continué dans certains quartiers périphériques de la capitale et dans ses environs, notamment dans les provinces de Bujumbura rural, Bubanza, Bururi et Cibitoke.

L'assassinat du Nonce apostolique le 29 décembre 2003 dans la commune de Rumonge en province de Bururi est un événement tragique en contradiction avec l'évolution plutôt positive du processus de paix. La responsabilité de l'assassinat, attribuée officiellement au PALIPEHUTU-FNL, ne sera connue qu'après une enquête indépendante.

Depuis le début de la transition, la poursuite des hostilités constitue un obstacle à l'application correcte de l'Accord d'Arusha. Mais elle a aussi servi de prétexte aux forces politiques réticentes aux réformes pour freiner leur application. Ainsi, la Commission nationale de vérité et de réconciliation (CNVR) n'est toujours pas établie. De même, bien que créée en mars 2003, la Commission nationale pour la réhabilitation de sinistrés (CNRS) a vu son fonctionnement hypothéqué par un conflit institutionnel qui l'opposait avec le Ministère à la réinsertion et réintégration des déplacés et des rapatriés suite à la mise sous tutelle du Ministère de la Commission<sup>1</sup>. La clarification de la répartition des tâches entre la Commission et le Ministère s'est avérée un long processus qui a freiné la prise de fonction opérationnel de la CNRS.

---

<sup>1</sup> La Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha (CSA), dont l'UE est membre, a jugé la loi établissant la CNRS non conforme à l'Accord d'Arusha et a demandé à plusieurs reprises au gouvernement et au parlement d'amender la loi afin de la rendre conforme. Ces institutions n'ont pas réservé de suite à cette demande.

Au cours de l'année en revue, selon le HCR environ 81.000 réfugiés sont rentrés au Burundi depuis la Tanzanie. Malgré ceci, l'effectif de réfugiés burundais en Tanzanie reste élevé. Le Gouvernement tanzanien l'estime à 800.000 dont environ 320.000 dans les camps, 200.000 dans des sites de réfugiés de longue date (des années 1970) et 270.000 personnes dispersées dans des villages hors des camps. A la mi-mai 2004, 41.000 réfugiés sont retournés au Burundi et, selon un rapport d'OCHA de mars 2004 il ne resterait "plus que" 140.000 déplacés. Un retour massif des réfugiés est possible en 2004 compte tenu de l'amélioration de la situation de sécurité dans la plupart des provinces. Le HCR a élaboré un plan en prévision du dit retour massif. Considérant qu'ECHO a déjà engagé la majeure partie des fonds prévus dans son plan 2004, il sera nécessaire d'augmenter ses ressources financières via le recours à l'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED.

L'élaboration d'une constitution post-transition et d'une loi électorale suivie par les élections locales et parlementaires constitue d'autres importants projets prévus par l'Accord d'Arusha pendant la transition. Des projets de loi ont été rédigés pour ces deux aspects, mais aucun consensus politique n'est encore apparu. La lenteur des progrès en fait un point crucial pour les mois restant avant la fin de la transition (31 octobre 2004). Il convient de constater à cet égard des divergences importantes entre les groupes ethnico-politiques (G7 – G10), notamment sur le mode électoral et la façon de prendre en considération les groupes ethniques, ainsi qu'une absence de débat public sur ces questions primordiales pour une future cohésion de la société burundaise.

### 3.2.2. Situation de la justice, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, et de la corruption

En ce qui concerne la réforme de la justice (secteur clé pour la résolution du conflit burundais), certains progrès ont été constatés. La loi sur la répression du crime de génocide, des crimes de guerres et des autres crimes contre l'humanité et celle sur l'immunité provisoire pour des politiciens rentrés d'exil ont enfin été votées suite à l'alternance politique. Cependant, le code de procédure pénale est souvent violé, des tortures et mauvais traitements sont régulièrement rapportés.

La loi sur la décentralisation des chambres criminelles visant à résoudre certaines contradictions dans l'organisation judiciaire (rapprocher la justice du justiciable, assurer le double degré de juridiction, améliorer les équilibres ethniques, etc.) a été promulguée. Ces chambres pourront être opérationnelles début 2004, après la nomination et la formation de nouveaux magistrats devant assurer un équilibre ethnique et de genre dans la composition des sièges. Les efforts pour régulariser les détentions se sont poursuivis même si l'effectif des détenus, proche de 8.000 fin 2003, n'a pas diminué par rapport à 2002, que le taux de prévenus en détentions préventive a augmenté de 50% à 58% et qu'autour de 8.000 autres personnes sont détenues dans d'autres lieux de détention (cachots). En décembre, une commission a été instaurée pour identifier les membres des FDD et les militaires prisonniers à libérer, conformément à l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et le CNDD-FDD. Reste la libération des prisonniers politiques, prévue par l'Accord d'Arusha, qui n'est pas encore réglée.

Toujours dans le domaine de la justice, l'enquête sur l'assassinat en 2001 du représentant de l'OMS a fait des progrès avec l'arrestation de membres supérieurs des services de sécurité, mais n'a toujours pas finalisé les actes d'accusation.

La situation des droits de l'homme est restée préoccupante durant 2003. Ceci concerne notamment le droit à la vie, massivement violé pour cause d'opérations menées par l'ensemble des parties armées qui touchent la population civile. Des exécutions extrajudiciaires, des viols, des arrestations arbitraires, des pillages et destructions de biens et des déplacements forcés de civils ont été rapportés dans de nombreuses provinces dont Bubanza, Bujumbura, Bujumbura rural, Gitega, Kayanza, Muramvya et Ruyigi. Fin 2003 cette situation persistait dans certains quartiers de la capitale et dans les zones rurales autour d'elle, mais une amélioration est constatée dans le reste du pays.

Les droits de l'enfant sont particulièrement vulnérables dans ce contexte. En plus des violations susmentionnées, les enfants burundais sont confrontés à deux situations particulières: les enfants de la rue et les enfants soldats. Malgré des mesures prises en 2003 par le Gouvernement avec l'UNICEF, en fin d'année aucun enfant n'avait été démobilisé. Une première tentative de démobiliser les enfants combattants des CNDD-FDD de Ndayikengurukiye et PALIPEHUTU-FNL de Mugabarabona cantonnés dans un camp depuis mi 2003 a échoué à cause du refus de ces mouvements d'accepter ces démobilisations qui diminueraient leurs effectifs et donc leur poids politique pour les négociations.

Dans le but d'améliorer le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance, le Gouvernement a élaboré un Programme national de bonne gouvernance (cf. §2.1). La corruption s'étend cependant et est d'autant plus inquiétante qu'elle se pratique dans un climat de violence engendré par ces années de guerre. Les mesures pour la combattre sont encore très faibles.

### **3.3. Bilan économique**

Comme l'indique le CSLP-I, la dégradation de la situation socio-économique au cours de la dernière décennie a une triple origine: la guerre dans le pays et dans la sous-région ainsi que l'embargo connu par le pays entre 1996 et 1999; l'impact des perturbations climatiques sur la production agricole, dont vit plus de 90% de la population; et le gel de la coopération internationale (l'aide au développement a été réduite à un tiers, passant de USD 300 à 100 millions entre 1992 et 2001). D'après le CSLP-I et la Banque Mondiale, les principales données relatives à la situation économique et financière du Burundi sont les suivantes:

- Le PIB a baissé cumulativement de 20% sur la période 1993-2002. Le PIB par habitant a diminué de moitié de 210 USD en 1990 à 110 USD en 2002, faisant du Burundi un des pays les plus pauvres au monde. Le taux de croissance du PIB en 2003 est de 1,1% (prévision).
- Le taux d'investissement a fortement baissé en passant de près de 18% du PIB en 1992 à moins de 9% en 2002.
- Les exportations ont chuté de USD 79,3 millions en 1992 à 31 en 2002. Ceci est principalement dû à la baisse des cours du café (qui représente les trois quarts des recettes d'exportation).
- Le taux de change du Francs burundais par rapport au dollar s'est déprécié de 346,8% en 10 ans, passant de 208,3 FBU/USD en 1992 à 930,7 FBU/USD en 2002.
- Le taux d'inflation a diminué depuis 2000 (24%) mais devrait encore atteindre 10% en 2003.
- Le niveau de la réserve en devises a continuellement baissé, passant de 4,1 mois d'importations de biens et services non facteurs en 1992 à 2 mois en 2002.
- Le lourd fardeau de la dette extérieure, avec un service contractuel atteignant 157% des exportations en 2002, des arriérés de paiement estimés à près de USD 148,5 millions ainsi qu'un encours dépassant 180% du PIB.
- Le déficit budgétaire représentera environ 5,6% du PIB (hors dons), principalement pour cause des dépenses militaires et du recrutement d'enseignants et de personnels de santé.
- Le déficit du compte courant, hors dons, devrait représenter 19,4% du PIB en 2003, principalement pour cause de la chute des exportations de café.

L'agriculture représente le premier secteur de l'activité économique au Burundi: elle occupe plus de 90% de la population et représente 40% du PIB. Compte tenu de la pression démographique, les exploitations sont très petites (en moyenne un demi hectare) et la production a essentiellement un objectif d'autosuffisance. Les cultures de rente, qui représentaient plus de 80% des recettes d'exportation en 2002, sont principalement constituées par le café, le thé, le coton, le riz et le sucre, bien que les trois dernières cultures soient destinées essentiellement à la consommation locale.

Le secteur industriel est peu développé (15% du PIB). Il est caractérisé par une forte présence de l'Etat, avec un secteur privé marginal. Malgré un processus de désengagement de l'Etat, la plupart des sociétés sont encore publiques ou semi-publiques. Le secteur privé est essentiellement composé de petites et moyennes industries dont la production est principalement destinée au marché local.

### **3.4. Bilan social**

#### **3.4.1. Réduction de la pauvreté**

La pauvreté s'accroît continuellement depuis dix ans: entre 1992 et 2002 le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 35% à 70%. L'IDH de juillet 2003 a classé le Burundi au 171<sup>ème</sup> rang sur les 175 pays classés. Le dénuement d'une grande partie de la population est aggravé par le traumatisme dû aux violences, couplé avec les sentiments d'impuissance et de désespoir engendrés par les déplacements forcés. Malgré les progrès politiques et la signature d'accords de cessez-le-feu, la situation humanitaire s'est détériorée en 2003, les infrastructures publiques et les services sociaux de base se sont dégradés. La fin des hostilités dans la majeure partie du territoire devrait cependant ouvrir la voie à de nouvelles perspectives de développement bâties sur un véritable dialogue social et une réelle mobilisation des forces pour la reconstruction du pays, une réduction de la pauvreté et la promotion des valeurs démocratiques comme prémisses d'un développement humain durable.

Bien que le pays n'ait pas connu d'épidémies en 2003, la situation sanitaire est préoccupante. La moitié de la population a accès à de l'eau améliorée; il n'existe qu'un médecin pour 100.000 personnes; le taux de mortalité infantile pour les enfants de cinq ans a doublé en 10 ans atteignant 198/1000; l'espérance de vie est de 39 ans; 237.000 enfants sont des orphelins du VIH/SIDA. Le Gouvernement a adopté un plan national de lutte contre le VIH/SIDA et mis en place la CNLS.

Le Gouvernement a lancé un programme d'éducation pour tous, mais celui-ci est entravé par le manque d'infrastructures scolaires et d'enseignants, et par l'augmentation du nombre d'élèves indigents. L'absence d'une politique nationale de l'éducation à long terme est à la base des grèves d'enseignants observées en 2003 et au début de 2004. La moitié des enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisés et le phénomène des enfants de la rue se développe.

Dispersés dans 226 camps de déplacés internes dans tout le pays, environ 281.000 personnes déplacées vivent dans des conditions précaires. La plupart de ces camps existent depuis huit ans, et beaucoup n'ont pas accès à la plupart des services et infrastructures de base. La prise en charge de ces sinistrés doit revenir en terme de responsabilité à la CNRS.

#### **3.4.2. Sécurité alimentaire**

En 2003, en terme d'équivalence céréales, le niveau global de la production agricole a atteint 1.170.000 tonnes, impliquant un déficit alimentaire de 344.000 tonnes. L'insécurité endémique demeure la principale cause de ce déficit en raison des saccages à large échelle par les factions armées. Le retour à la paix devrait permettre au secteur agricole d'être davantage productif

### **3.5. Bilan environnemental**

La protection de l'environnement est prévue dans le PSU car la menace de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réelle à cause d'une densité de population élevée (240 hab/km<sup>2</sup>) et d'une topographie accidentée. Sur papier l'objectif poursuivi en matière d'environnement est de réparer les dégâts provoqués par la crise et de poursuivre une gestion coordonnée de l'environnement au travers d'une gestion naturelle des terres, des eaux et des forêts; une préservation des équilibres écologiques et de la conservation de la biodiversité; un renforcement des capacités de planification et de coordination environnementale; et la mise en œuvre du programme national de défense de l'environnement.

### **3.6. Bilan commercial, régional et international**

Depuis 1984, le Burundi est membre du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), anciennement Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP). Au niveau du commerce intra-COMESA, les obstacles tarifaires et non-tarifaires à la libre circulation des biens ont été éliminés. Un tarif extérieur harmonisé est mis en place pour les échanges avec le reste du monde. Le Burundi a régulièrement obtenu du COMESA des dérogations au dégrèvement tarifaire complet en raison de la perturbation des activités économiques suite à la situation de guerre et à l'embargo. Il a cependant décidé d'appliquer le tarif zéro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Comme la RDC et le Rwanda, le Burundi exprime le vœu d'une relance de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). De plus, le Burundi a exprimé le souhait de devenir membre de la East African Community (EAC). En tant que pays ACP le Burundi pourrait de plus avoir accès à l'initiative Everything But Arms (EBA).

L'Union Européenne est le principal partenaire commercial du Burundi car elle représentait en 2002 54% de ses exportations et 35% de ses importations. En effet, l'UE a exporté pour 42 M€ et importé pour 19 M€ de biens en provenance du Burundi. 92% de ces importations étaient composés de matières premières et de produits agricoles, le principal produit importé étant le café.

Le Burundi s'est associé à la région de l'Est et du Sud de l'Afrique (ESA) pour la négociation, débutée en février 2004, d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec la CE. Les pays de la zone ESA ont nommé la COMESA comme "lead organisation" pour leur donner le support nécessaire à ces négociations. L'APE, qui vise entre autres à l'intégration des pays de la zone ESA dans les processus régionaux et mondiaux, est considéré comme un instrument d'aide au développement et est intégré dans la politique de développement du Burundi. Suivant des objectifs similaires, le Burundi a négocié avec la Banque Mondiale un "Cadre Intégré", adopté par le Gouvernement, pour contribuer au développement au travers de l'amélioration de son commerce.

Pendant la période restante d'application du 9<sup>ème</sup> FED, des efforts seront initiés visant la facilitation du respect des engagements pris par le Burundi dans le processus d'intégration régionale, les négociations des Accords de Partenariat Economique ainsi que les négociations sur l'Agenda de Doha. Le PIN du 9<sup>ème</sup> FED couvrira, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régional seront également prises en compte.

Ces appuis pourront concerner le renforcement de capacités nationales et la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale et de l'OMC; la convergence de politiques macroéconomiques; l'union douanière et le marché commun; les politiques sectorielles régionales; l'intégration du Burundi dans l'économie mondiale, plus particulièrement en matière de commerce; et l'assistance à l'application au niveau national de décisions internationales concernant le pays ou la région (appui à des négociations, des normes et mesures spécifiques prises par la communauté européenne).

En 2004 le Burundi devrait bénéficier d'une assistance communautaire pour deux projets. Le premier, déjà approuvé par l'Unité de Gestion de Projets, porte sur le renforcement des capacités en appui à la préparation des APE, dans le but d'organiser deux séminaires et une étude pour faire participer les différents acteurs burundais à l'APE et analyser l'impact de celui-ci dans l'économie burundaise. Le second concerne le financement d'un Forum National de Développement et de Politique Commerciale.

## **4. COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE**

Compte tenu de la dégradation de la situation de sécurité, en accord avec le texte de la Convention, la Commission a suspendu sa coopération avec le Burundi en 1996. Suite aux réunions d'Ottawa (août 1998) et de New York (janvier 1999), les partenaires du Burundi ont marqué leur disponibilité à soutenir, via une aide humanitaire élargie, le processus de paix. L'avancement des négociations d'Arusha et l'établissement d'un programme de réformes ont permis à la Commission de mobiliser les reliquats du 7<sup>ème</sup> et certains montants du 8<sup>ème</sup> FED afin d'appuyer les populations et secteurs socio-économiques les plus touchés par la crise. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'actions de réhabilitation ainsi qu'à la consolidation de la paix.

Si l'on se réfère aux tableaux récapitulatifs en annexe, il apparaît qu'au cours de l'année 2003, l'assistance du FED a permis de nouveaux engagements à hauteur de 24,6 M€ et le décaissement de 32,7 M€, représentant tous deux 46% des prévisions effectuées au début de 2003. L'essentiel de ce décalage s'explique par la faible capacité de l'administration burundaise et la situation sécuritaire du pays qui a retardé le renforcement des effectifs de la Délégation.

### **4.1. Secteurs de concentration et appui macro-économique**

#### **4.1.1. Réhabilitation physique et politique (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED)**

Dans ce contexte post-conflit, les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED ont été mobilisés pour financer des projets de réhabilitation, d'appui au rapatriement volontaire des réfugiés, à la réinsertion et à la réinstallation des sinistrés, et à la consolidation de la paix.

##### **4.1.1.1. 7 ACP BU 54 – Programme de réhabilitation du Burundi « PREBU »**

Le projet, portant sur un montant de 48 M€, a débuté en avril 2000 pour une période de 4 ans. Son intervention est basée sur la décentralisation, l'approche participative et l'autodéveloppement des communautés de base. Dans ce cadre, la gestion de l'environnement (reboisement et villagisation) et les aspects de genre sont pris en compte, par exemple lors de la gestion des infrastructures.

Dans le cadre du Devis Programme (DP) n°1 (07/2000-02/2001) le budget pour les activités du PREBU était de FBU 1,3 milliards et a servi à financer des projets de réhabilitation dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture dans trois provinces pilotes du pays (Kayanza, Ngozi et Kirundo), à acquérir des équipements, et à financer les frais de fonctionnement du projet. Les dépenses réalisées au titre de ce DP n°1 s'élèvent à FBU 950 millions.

Le DP n°2 (03/2001-08/2002) portait sur un montant de FBU 8,3 milliards. Les interventions s'orientaient vers les domaines de l'adduction d'eau, de l'électrification, de la santé, de l'éducation (réfection des écoles primaires et fourniture de mobilier), de la promotion de l'activité économique (production agricole, petit élevage, appui à la petite entreprise, production des semences, reboisement, etc.) et de la réfection des infrastructures communautaires (marchés). Ce DP couvrait douze provinces. Suite au retard de l'approbation du DP3, et pour ne pas arrêter le cycle de projet déjà entamé, des réaménagements budgétaires ont été effectués avec pour conséquence une augmentation de 29% du DP n°2 (FBU 2,4 milliards). Fin 2003, les dépenses réalisées au titre de ce DP s'élevaient à FBU 10 milliards.

Il est à noter que des engagements en dehors du devis programme ont été réalisés et totalisent un montant de FBU 4,8 milliards. Ces engagements concernent aussi bien les lignes budgétaires infrastructures que les actions de réconciliation et acquis de la paix.

Le DP n°3 (09/2002-08/2003) était d'un montant de FBU 16,8 milliards. Suite à une décision du Commissaire NIELSON, des ressources supplémentaires ont été allouées au programme provenant de l'augmentation du plafond de 20% de la Convention de Financement (financée par le 8<sup>ème</sup> FED) et de la composante nationale d'un programme de réhabilitation régionale des pays voisins du Rwanda. En conséquence, un avenant au DP3 élève son montant à FBU 38 milliards et étend sa

période de validité au 30/09/2005. Au 31 décembre 2003, les dépenses réalisées au titre du DP n°3 s'élèvent à FBU 9,9 milliards.

Lignes budgétaires	Dépenses réalisées par Devis Programmes au 31/12/2003 (en FBU)				Ligne / Total (%)
	DP1	DP2	DP3	Total	
Infrastructures et aménagements	668.455.916	7.148.217.501	5.596.156.132	13.412.829.549	63,93
Promotion de l'activité économique		1.274.938.810	2.627.883.927	3.902.822.737	18,60
Actions d'accompagnement		584.109.033	1.097.390.793	1.681.499.826	8,01
Réconciliation et acquis de la paix		310.322.684	22.518.541	332.841.225	1,59
Appui aux secteurs judiciaires et pénitentiaires		95.146.147		95.146.147	0,45
Etudes techniques pour coopération ultérieure		56.423.017	67.675.631	124.098.648	0,59
Cellule de coordination + antennes provinciales		660.819.611	491.128.225	1.151.947.836	5,49
Réhab centre semencier - Muramba	4.526.400			4.526.400	0,02
Equipements du projet	167.242.926			167.242.926	0,80
Fonctionnement du projet	45.197.857			45.197.857	0,22
Imprévus <sup>2</sup>	61.732.825			61.732.825	0,29
<b>Total</b>	<b>947.155.924</b>	<b>10.129.976.803</b>	<b>9.902.753.249</b>	<b>20.979.885.976</b>	<b>100,00</b>
<b>Montant prévu (après avenants)</b>	<b>1.300.000.000</b>	<b>10.718.641.435</b>	<b>38.015.557.000</b>	<b>50.034.198.435</b>	
<b>Pourcentage d'exécution (%)</b>	<b>72,86</b>	<b>94,51</b>	<b>26,05</b>	<b>41,93</b>	

Après une année de fonctionnement, une évaluation et un audit externe du projet ont été réalisés pour réorganiser et réorienter le projet. Le PREBU a réalisé 95% des réhabilitations économiques et sociales prévues (concernant 800.000 personnes), ce qui a créé plus de 20.000 emplois stables (artisans) en dehors du secteur agricole et dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le niveau de recapitalisation des exploitations agricoles est évalué à 30% de l'investissement initié dans les associations agro-sylvo-pastorales et s'élève, en moyenne, à FBU 1,8 millions par campagne agricole (6 mois) permettant ainsi une recapitalisation familiale mensuelle d'environ FBU 30.000.

Fin 2003, il est possible de mettre en exergue les réalisations suivantes:

- Construction/réhabilitation de 70 écoles (soit 440 salles de classe permettant d'accueillir près de 219.000 élèves), 11 centres de santé, 5 bureaux provinciaux de santé pour assurer une meilleure décentralisation des structures sanitaires et 4 hôpitaux couvrant une population d'environ 380.000 personnes; réinstallation de 1200 familles;
- Réalisation de 454 km d'adductions d'eau, 323 réservoirs d'eau avec une production de 7.187 m<sup>3</sup> par/jour en vue de diminuer les maladies dues à la mauvaise qualité de l'eau pour 232.800 bénéficiaires;
- Réalisation de 162 km de lignes électriques;
- Redynamisation du monde rural par le financement de plus de 600 groupements associatifs composés principalement de femmes qui sont les principaux acteurs dans les domaines agro-sylvo-pastoral;
- Réhabilitation de 6 centres de négoce en vue de recapitaliser le monde rural;
- Construction de 42 km de pistes permettant de rapprocher plus de 75.000 bénéficiaires;
- Protection de l'environnement au travers d'actions de reboisement de plus de 4.000 hectares;
- Soutien depuis 2001 des ONG Avocats sans frontières (ASF) et Penal Reform International (PRI) pour leurs projets "Justice pour tous au Burundi" (462.336 €) et "Appui à l'administration pénitentiaire" (748.443 €);
- Appui à la réhabilitation d'Ubushingantahe (800.000 €) depuis janvier 2002. Une évaluation indépendante a été menée en 2003 et a relevé des problèmes liés à la gestion et la mise en œuvre du projet suite à quoi la Commission a suspendu les décaissements en attendant une décision sur la poursuite de l'action;
- Soutien financier de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha (CSA), entre novembre 2002 et octobre 2003 (200.000 €), renouvelé jusqu'en octobre 2004 (pour 250.000 €);
- Soutien financier à la Commission mixte de cessez-le-feu (CMC): 250.000 € de mai 2003 à octobre 2004.

Pour mieux gérer les actions de gouvernance et d'appui à la transition, le recrutement d'un expert international en administration publique spécialisé dans des questions de gouvernance a été lancé et devrait être concrétisé au cours du premier trimestre 2004.

<sup>2</sup> Les imprévus ont surtout financé le fonctionnement du comité de suivi de l'Accord d'Arusha et l'achat de billets d'avion de participants (deux par partie signataire d'Arusha) à la Conférence de Paris pour le Burundi (décembre 2000).

Il est à noter que le programme a atteint sa phase finale avec plus de 90% des fonds engagés. La poursuite de certaines activités sera cependant nécessaire dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, notamment en matière de santé; de sécurité alimentaire, avec des besoins en centres semenciers pour assurer la reconstitution de stocks de semences; d'enseignement primaire et technique, où le nombre d'écoles reste très insuffisant; d'infrastructures rurales; de développement de centres urbains secondaires; de moyens de dynamisation du monde rural par l'organisation de coopératives, l'approvisionnement en intrants, l'encadrement de la commercialisation, etc.

Un audit du PREBU a été préparé fin 2003 et sera réalisé début 2004. Une évaluation finale suivra.

#### 4.1.1.2. 7 ACP BU 56 – Réhabilitation sanitaire de 5 provinces

Initié en 1992, et adopté en 1995 pour une durée de 18 mois le projet, dont l'objectif était de revitaliser le système de santé dans 5 provinces (Bubanza, Cibitoke, Cankuzo, Ruyigi et Rutana), connut une exécution limitée à cause de la crise et de la faiblesse des capacités locales. La décision de le réactiver fut prise en 1999. Du montant initial de 5,5 M€ alloué au projet à la première réactivation, 1,3 M€ avaient été utilisés avant la suspension des activités, laissant un reliquat de 4,2 M€. Au cours du mois d'avril 2001, la Commission, sur demande de l'Ordonnateur National, a accepté la réactivation du projet à concurrence de son solde de 4,2 M€ majoré de 20%, portant le montant total du projet à 6,6 M€, dont 5,3 M€ pour la mise en œuvre de cette nouvelle phase d'une durée d'exécution de 24 mois à compter d'avril 2002.

Suite à la relance du projet, la Cellule des Opérations est devenue fonctionnelle (personnel et équipements complets). Après une analyse de situation ayant compris l'observation des prestations, une interview des ménages et une enquête communautaire, un plan d'action utilisant le cadre logique fut rédigé au niveau de chaque province. Trois rapports en vue d'améliorer les services de gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments et trois rapports sur le système d'information sanitaire provincial ont été élaborés. Un système comptable au niveau des hôpitaux, des comités de santé et de gestion dans les centres de santé, et une cellule de formation continue pour les 5 provinces à l'INSP sont fonctionnels. Sept rapports d'activités sont disponibles (cinq du chef de mission, deux du pharmacien gestionnaire) et font état d'une mise en œuvre normale des activités.

Cependant, pour que le projet se réalise pleinement, une demande de changement de dates de début et de fin d'exécution telles que prévues dans l'avenant n°1 de la Convention de Financement 5512/BU signé en 1995, a été introduite le 5 décembre 2002 à la Commission et a été approuvée. Il s'agissait de tenir compte de la date effective du démarrage du projet correspondant avec l'arrivée de l'assistant technique. Dans le cadre de ce deuxième avenant, le tableau budgétaire a été revu comme suit et la fin d'exécution du projet est prévue en juillet 2004, soit trois mois supplémentaires pour rattraper les délais, améliorer le décaissement et atteindre la majorité des objectifs. Les termes de référence pour l'évaluation du projet ont été élaborés et approuvés. La sélection du consultant est en cours.

Lignes budgétaires (montants en €)	CF initiale	Avenant n°1	Changements	Avenant n°2
Montant de l'intervention	5.500.000	6.600.000	0	6.600.000
Engagé avant suspension	1.296.371	1.296.371	0	1.296.371
Disponible non engagé après la suspension	4.203.629	5.303.629	0	5.303.629
Infrastructures et équipements	1.405.429	294.200	+ 12.225	306.425
Fonctionnement	511.192	1.130.140	- 43.334	1.086.806
Personnel local et formation	292.020	595.400	- 4.458	590.942
Médicaments	0	622.000	- 55.333	566.667
Études et Assistance technique	2.023.113	2.317.480	+ 315.309	2.632.789
Fonds spéciaux	436.500	0	0	0
Lutte contre le SIDA	0	222.000	- 102.000	120.000
Imprévus	831.746	122.409	- 122.409	0
<b>Total</b>	<b>5.500.000</b>	<b>5.303.629</b>	<b>0</b>	<b>5.303.629</b>

Il est prévu que, dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, une partie du secteur de concentration "Développement Rural", doté d'un montant de 56,75 M€ soit destinée à prendre la relève du projet afin de consolider et pérenniser ses réalisations. Cependant, pour cause du contexte difficile que connaît le Burundi, le PIN 9<sup>ème</sup> FED n'a pu être signé qu'en août 2003. Dans le meilleur des cas, les résultats de l'identification précise de la composante "santé" du secteur de concentration "Développement rural" seront connus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Compte tenu du temps qui sera ensuite nécessaire aux consultations et aux appels d'offres pour la sélection du cabinet d'assistance technique, puis de la durée nécessaire à la mise en place du nouveau projet de santé, il paraît peu probable que celui-ci soit opérationnel avant le milieu de 2005. Afin d'éviter une "interruption" de notre assistance au secteur de la santé pour environ un an, de mi-2004 à mi-2005, l'ON et la Délégation envisagent donc d'engager une partie de l'enveloppe du secteur "développement rural" de l'enveloppe A du 9<sup>ème</sup> FED pour assurer une poursuite des activités durant cette période de transition.

Le système de santé burundais bénéficie du travail réalisé au sein des 5 provinces. La fréquentation des structures de santé y augmente. Le projet met en œuvre et/ou relaye la politique de santé du Ministère de la Santé Publique, ainsi que les outils qu'il préconise; il les teste et opère un premier niveau de généralisation au sein des 5 provinces. Un savoir s'instaure au sein du système de santé sur l'approche décentralisée. L'assistance technique constituée de Burundais à plus de 90%, représente un réservoir de dissémination de ce savoir. Les femmes constituent, bien que toujours minoritaires, un acteur majeur dans la participation communautaire via les comités de santé. Les mécanismes relatifs à la gestion et au partage des coûts s'installent petit à petit à l'intérieur du système. Par ailleurs, le projet provoque un effet d'entraînement par rapport aux ONG.

Ce projet, grâce à sa collaboration avec tous les partenaires du secteur santé, y compris ECHO et les ONG humanitaires, a concrétisé le lien LRRD et contribué à l'émergence d'une démarche "développement" dans la santé via une approche horizontale, décentralisée, avec participation communautaire et partage de coûts. Il faut cependant noter que les lourdeurs administratives et le manque de ressources humaines au sein du projet, à la CELON et à la Délégation ont pu pénaliser le respect du calendrier. L'intervention au niveau de la CAMEBU n'a pas été suffisamment conceptualisée et étudiée: il eut fallu une AT plein temps pour épauler cette structure. Le volet PTME, d'un montant limité, dans le cadre du VIH /SIDA n'aura pas abouti, ce qui représente le seul point de non réalisation du projet.

Un audit du projet et une évaluation du projet seront réalisés courant 2004.

#### *4.1.1.3. Assistance au travers du STABEX*

Dans le cadre du STABEX, 56,2 M€ sont destinés au Burundi: 11,7 M€ et 44,5 M€ dans le cadre des STABEX 1990-91 et 1992-99 respectivement. L'objectif global est de contribuer dans un premier temps à renforcer le processus de réhabilitation d'urgence sociale et économique et d'accompagner le passage à une situation de développement à long terme du Burundi.

Comme il sera détaillé ci-après (cf. §4.5.1), 31,2 M€ des 56,2 M€ disponibles au travers du STABEX renforcent l'assistance de la Commission à la réhabilitation du Burundi. Le premier COM prévoit l'utilisation des fonds de contrepartie pour un programme d'appui à la production vivrière (3,25 M€); pour la réhabilitation de pistes rurales (3,25 M€); et pour la réhabilitation et la restructuration des filières café, thé, coton dans le cadre du désengagement de l'Etat des filières de cultures d'exportation (18,5 M€). Le deuxième COM prévoit quant à lui 6,2 M€ pour des investissements de première urgence pour les filières café, thé, coton, la réhabilitation et la relance du secteur hortofructicole, ainsi que la création d'un observatoire des filières agricoles.

#### *4.1.1.4. 7 ACP RPR 420 – Programme spécial de réhabilitation*

Programme régional initié en 1995 pour appuyer les réhabilitations dans les pays voisins du Rwanda sortant de crise. La composante "Burundi" a dégagé un reliquat important de 8,7 M€ qui a été affecté en renfort au volet infrastructure du PREBU (7ACPB054, cf. §4.1.1.1).

#### 4.1.1.5. 8 ACP BU 7 – Appui au rapatriement volontaire des réfugiés burundais vivant en Tanzanie

Ce programme de trois ans, entre 2001 et 2003, vise à assurer le retour volontaire et la réinsertion des réfugiés dans la dignité et la sécurité afin de consolider une paix réelle et durable. Le HCR, agence contractuelle d'exécution, n'ayant dépensé que 14 des 25 M€ du projet, la durée de celui-ci a été étendue d'une année. L'assistance de la CE concerne la préparation du retour, la réhabilitation des infrastructures sociales, le transport et la réinsertion socio-économique des rapatriés.

Environ 80.000 rapatriés volontaires (facilités et spontanés) ont été assistés au cours de 2003. Ce chiffre doit être pondéré par un nombre de retours vers la Tanzanie. L'insécurité persistante a empêché un retour plus massif et a limité les activités du HCR dans plusieurs provinces du pays. Le progrès dans le processus de paix rend probable un retour massif des réfugiés durant 2004. Le reliquat du projet n'est cependant pas suffisant pour faire face aux besoins d'un retour massif.

#### 4.1.1.6. 8 ACP BU – Réhabilitation de la voirie de Bujumbura

Ce programme est en phase de préparation depuis 2000, les études de faisabilité ont été réalisées en 2001 et finalisées en 2002. Ce programme, d'un montant d'environ 15,5 M€ provenant du 8<sup>ème</sup> FED, permettra la réhabilitation d'environ 43 km de rues de Bujumbura. Les préparatifs de mobilisation du financement nécessaire sont en cours et devraient être finalisés pour le premier trimestre 2004. Le début des travaux est projeté pour le deuxième semestre 2004.

#### 4.1.1.7. 8 ACP BU – Etudes et construction de la RN 12: Route Gitega-Karusi-Muyinga

La proposition de financement est en cours de finalisation à la Commission et les dossiers d'appels d'offres sont en train d'être finalisés par le consultant. Les travaux d'exécution du tronçon d'une longueur de 104 km devraient commencer mi-2004. Il s'agit d'un projet où l'aspect "création d'emploi" sera soutenu pendant environ trois ans. Le projet (25,5 M€) devrait être financé par le 8<sup>ème</sup> FED.

#### 4.1.1.8. 9 ACP BU – Etudes et construction de la RN 13&19: Route Ruyigi-Cankuzo-Muyinga

Les études ont été finalisées et l'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre du programme de construction déterminée. Vu le montant total de la réalisation de ces deux routes (37,5 M€) et les limites imposées par les disponibilités financières, une priorité sera donnée à une des deux sections dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED

### 4.1.2. Appui budgétaire et macro-économique

Au cours de l'année 2003 trois programmes ont été mis en œuvre pour apporter un appui budgétaire au Gouvernement.

Tout d'abord, comme mis en exergue en §4.5.1, un appui budgétaire a été apporté par le STABEX. D'un montant de 5,5 M€ celui-ci fut destiné au paiement des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents dans les secteurs agricole ou sociaux.

Le Programme Général d'Importations (PGI – 7 ACP BU 9), totalisant 8,02 M€ a été décaissé fin 2002 et affecté en 2003 après vente aux enchères et création d'un Fonds de Contre Partie. La totalité de ces fonds (FBU 9,3 milliards) a financé des dépenses inscrites au budget des années 2002 et 2003 de biens et services de sept Ministères à caractère social<sup>3</sup>. Un audit sera mené en 2004.

Le programme d'Allègement de la Dette et Appui aux Réformes Economiques (ADARE) s'élève à 22,6 M€ provenant du 8<sup>ème</sup> FED, au travers du projet 8 ACP BU 9 (13 M€) et de la Facilité d'Ajustement Structurel mobilisée dans le cadre du projet 8 ACP BU 10 (9,6 M€). La Convention de Financement y relative a été signée en mars 2003. Le programme ADARE sera déboursé en deux tranches. La première, de 15 M€ permettra l'apurement des 2/3 des arriérés de paiement du Burundi

---

<sup>3</sup> Ministères de l'Education Nationale; de la Santé Publique; du Travail et de la Sécurité Sociale; à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés; de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; de l'Artisanat, de l'Enseignement des Métiers et de l'Alphabétisation des Adultes; et de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme.

vis-à-vis de la BEI au 31 décembre 2003, afin de permettre au Burundi d'atteindre le point de décision PPTE. La seconde, de 7 M€ constitue un appui budgétaire conditionné par le décaissement de la première tranche. Le reliquat de 600.000€ est réservé aux fins de revues, évaluations, audits et assistance technique à court terme s'inscrivant dans le cadre du programme.

Le décaissement de la première tranche est intervenu en mars 2004 et la seconde tranche sera engagée avant la fin 2004, dès que la question des arriérés BEI aura été réglée. Les intérêts et pénalités de retard vis-à-vis de la BEI continuant à s'accumuler depuis l'identification de cette action début 2002, le montant au 31/12/2003 culmine à 19,9 M€ et ne peut donc être apuré par la première tranche d'ADARE. Conséquemment, l'ON a introduit une requête en novembre 2003 pour compléter le montant des arriérés à hauteur d'un engagement complémentaire de 4,52 M€ (20% d'ADARE). La Commission envisage de répondre favorablement pour autant que le Gouvernement s'engage à couvrir le solde restant et assure le service de la dette en 2004.

## 4.2. Projets et programmes hors-concentration

Afin de mieux gérer les fonds FED un projet d'appui à l'Ordonnateur National a été formulé en 1999 pour améliorer la capacité du Gouvernement à planifier, à programmer et à suivre les fonds de développement. Ce projet (7 ACP BU 048) se compose d'une assistance technique et d'un budget de fonctionnement et d'équipement permettant d'assister l'ON dans son rôle de coordination des activités relatives à la coopération communautaire.

La convention de financement a été signée le 26 Août 1999. Une Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CELON) a été mise en place dès l'arrivée de l'assistance technique en avril 2000. A l'heure actuelle, la CELON gère son troisième devis programme. Le 31 décembre 2003, les décaissements sont de FBU 1,3 milliards, soit un taux d'exécution de 85%, répartis comme suit:

Lignes budgétaires	Montants en FBU
Assistance technique	515.578.775
Personnel local	293.439.422
Équipement	180.335.416
Fonctionnement	181.826.600
Formation	53.938.972
Evaluation	62.105.440
<b>Total</b>	<b>1.287.224.625</b>

Les résultats attendus à la fin du projet sont la maîtrise par les services de l'ON des procédures liées aux financements de la CE, l'accélération du rythme d'identification et de mise en œuvre des projets, et l'application des critères de bonne gestion financière dans le suivi des projets. Actuellement, le 7<sup>ème</sup> FED a été entièrement engagé. Le taux d'engagement du 8<sup>ème</sup> FED est de 35 %, pour cause du retard dans la mise en œuvre des infrastructures routières.

En tant que projet de coordination, la CELON a été active dès le dernier trimestre 2000 et s'est impliquée dans les comités technique et de pilotage des projets communautaires (PREBU, STABEX). En plus, elle a participé activement dans la définition de la stratégie pour la mise en place des fonds STABEX et du projet santé. La Cellule a été impliquée dans la préparation des DSC/PIN 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED, ainsi que dans les engagements mutuels et politiques sectorielles.

Au niveau institutionnel et des ressources humaines, un des volets prioritaires de la Cellule porte sur le programme de renforcement des capacités de l'administration centrale et décentralisée. A cette fin, après qu'une évaluation des besoins en formation auprès des services de l'ON, de l'administration centrale et décentralisée ait été réalisée, des sessions de formation sur différents modules ont été organisées pour une centaine de ces cadres.

La CELON réalise, pour les contrats d'assistance technique et d'études, les opérations de paiement après les vérifications d'usage. Elle a également pour mission, au travers du programme REGIE, de consolider la situation financière des projets communautaires et de transmettre aux autorités compétentes une situation mensuelle.

La CELON devait terminer ses activités fin mars 2003, son extension étant prévue dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED. Cependant, la situation du pays ayant retardé la signature du PIN 9<sup>ème</sup> FED, il a été nécessaire d'étendre le projet et l'assistance technique pour couvrir la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 juillet 2004, avec une assistance technique étendue jusqu'au 30 avril 2004.

Le contexte général du Burundi n'a pas encore permis à la CELON de s'impliquer pleinement dans la réalisation de ses objectifs: la situation politique et économique du pays ne permet toujours pas une reprise effective totale de la coopération bi - et multilatérale telle que préconisée lors de la signature de la convention de financement. La lenteur dans la mise en exécution des accords d'Arusha ainsi que l'insécurité persistante dans certaines régions du pays qui n'ont pas permis le déblocage des fonds selon le rythme souhaité.

Dès lors, la CELON appuie les ministères techniques, projets et autres partenaires, en matière de préparation, de mise en œuvre et d'utilisation rapide et efficiente des ressources FED. Elle assure la gestion financière et le suivi des projets par le contrôle des pièces justificatives et des visites de terrain. Son étroite collaboration avec la Délégation permet de recadrer les missions de chaque projet, d'améliorer la coordination entre eux, et de préciser les obligations des uns et des autres.

La CELON a continué à souffrir en 2003 de la crise à laquelle elle a dû faire face au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002 avec le départ de l'ensemble de son assistance technique. Une nouvelle assistance technique a été mise en place début 2003 qui a consacré son année à tenter de remettre en place des structures de gestion appropriées. La CELON a donc dû fonctionner sur des bases *ad hoc*. La base de données de la CELON sur les projets en liaison avec les Ministères techniques restant incomplète, cela limite la coordination, le suivi efficace des projets et l'analyse de l'impact de l'aide communautaire. Ceci est renforcé par la mobilité des cadres de l'administration centrale.

### **4.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non-étatiques**

Comme indiqué précédemment, le DSC et le PIN 9<sup>ème</sup> FED pour le Burundi n'ont été signés qu'en août 2003. Ceci, plus le problème de sous-effectif au sein de la Délégation, n'a pas permis d'entamer l'identification des activités avec une société civile désorganisée et déstructurée par une décennie de guerre. Avant de mettre en œuvre les actions prévues par le 9<sup>ème</sup> FED, il est essentiel d'identifier précisément les acteurs de cette société civile, leurs interrelations et leurs rôles. Cet exercice, extrêmement "time consuming", ne pourra être mené qu'en 2004 après renforcement des effectifs de la Délégation. Ce ne sera qu'après cette étape qu'il sera possible d'entamer une discussion avec ces acteurs afin de définir leurs besoins et le montant de l'enveloppe qu'il faudra leur allouer à partir des fonds hors concentration de l'enveloppe A du 9<sup>ème</sup> FED.

Il est à noter que cette désorganisation de la société civile a contribué à leur faible participation à l'identification du PIN 9<sup>ème</sup> FED. En effet, à l'époque de cette réflexion, alors que de nombreux acteurs non étatiques avaient été invités à participer, seuls deux ont contribué au PIN. Pour toutes ces raisons, il était impossible à la Délégation d'identifier des acteurs non étatiques crédibles, intéressés et actifs, et donc de les faire participer au processus de la Revue à Mi-Parcours du 9<sup>ème</sup> FED. Le processus d'identification et de sensibilisation de ces acteurs a été entamé début 2004.

### **4.4. Utilisation de l'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED**

L'enveloppe B du Burundi est de 57 M€ Cette enveloppe a déjà été largement engagée, avec des requêtes pour un engagement total déjà adressées à la Commission.

Afin de soutenir le cessez-le-feu, la Commission et les Etats membres de l'UE ont approuvé en novembre la requête du Gouvernement du Burundi de prélever 25 M€ sur l'enveloppe B pour contribuer au financement de la MIAB. La convention de financement a été signée en janvier 2004. Cette mission, mandatée par l'Union Africaine, est composée de 2.890 soldats sud-africains, éthiopiens et mozambicains et d'observateurs militaires<sup>4</sup> pour superviser et mettre en œuvre le

---

<sup>4</sup> Observateurs financés par la CE (RRM 2-2003) et les Pays-Bas (§3.2.1) avant d'être intégrés dans la MIAB.

cessez-le-feu. Cette mission est une première pour l'Union Africaine. Cependant une transformation de la mission en une opération de maintien de paix des Nations Unies est envisagée.

Une deuxième requête a été formulée afin que la Commission, via l'enveloppe B, contribue au fonds fiduciaire d'allègement de la dette multilatérale mis en place pour aider le Gouvernement à honorer le service de la dette dû aux créanciers multilatéraux, en particulier à la BAD. La Commission s'est dite prête à appuyer le Burundi afin de régler le problème de ses arriérés dans le cadre d'une solution concertée et d'un effort partagé afin de l'aider à atteindre le point de décision PPTE.

Une requête pour 3,18 M€ a été présentée dans le cadre du FLEX 2001. Cette somme serait affectée au paiement des arriérés auprès de la BEI en complément au décaissement ADARE (cf. §4.1.2 et 4.5.2). Il est aussi nécessaire de préserver 10% (au lieu des 7% initialement prévus) de l'enveloppe B mobilisables par ECHO puisque compte tenu de l'environnement politique et de la masse de sinistrés la situation humanitaire peut évoluer ce qui impliquerait d'importantes dépenses justifiant ce recours à l'enveloppe B.

## 4.5. Autres instruments

### 4.5.1. STABEX

Un Cadre d'Obligations Mutuelles a été signé le 11 décembre 2000 à Paris pour mettre en place la programmation des fonds STABEX 1992-1999 pour un montant de 44,5 M€ Le Burundi disposait en effet de reliquats importants en raison de la suspension de la coopération avec le Burundi. Le COM 1 portait sur les transferts suivants:

Année	Produit	Origine	Montants (€)
1992 <sup>5</sup>	Café	CT 28/92	9.038.427
1992	Cuir et peaux	CT 29/92	326.763
1993	Café	CT 24/93	19.577.265
1993	Cuir et peaux	CT 25/93	273.078
1993 compl.	Café	CT 24/93 addendum	799.072
1993 compl.	Cuir et peaux	CT 25/93 addendum	11.146
Reversement 1 <sup>er</sup> protocole	Café	CR 16/Rev	653.113
1995	Peaux brutes	CT 10/95	299.240
1996	Café	CT 13/96	3.182.889
1996	Peaux brutes	CT 14/96	402.737
1998	Cuir et peaux	CT 10/98	203.803
1999	Café	CT 14/99	8.746.332
Remboursement de la franchise (art.195A)		CT 11/2000	1.002.095
<b>Total</b>			<b>44.515.960</b>
<b>Solde du transfert 90 en FBU</b>		<b>CT 29/90 et 30/90</b>	<b>62.142.941</b>

Un deuxième COM, couvrant les années 1990-1991, a été signé en mai 2003. Ce COM2 portait sur les transferts suivants:

Soldes au 31/12/01	Montants (€)
Transfert 1990 (café et thé)	228.647,47
Transfert 1991 (café, cuir et peaux)	11.470.377,86
<b>Total</b>	<b>11.699.025,33</b>

<sup>5</sup> Le montant du transfert 1992 a été réduit de commun accord entre le Gouvernement du Burundi et la Commission Européenne de 880.209 € suite aux observations de la Cour de Comptes concernant d'une part la non justification par les autorités de l'utilisation de la totalité du transfert 1989 et la sous-estimation par la Commission du montant des droits à transfert au titre du STABEX café 1991.

Les déboursements majorés des intérêts ont été divisés comme indiqué ci-après:

	Montant (M€)	Objet	Statut
<b>COM1</b> Signé décembre 2000	12,0	Appui budgétaire: paiement de la part des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents dans les secteurs agricoles ou sociaux	Exécuté
	6,5	Appui à la production vivrière (3,25M€) et réhabilitation des pistes rurales (3,25M€)	En cours
	3,0	Actions d'assistance technique*	En cours
	12,5	Réhabilitation et restructuration des filières café, thé, coton dans le cadre du désengagement de l'Etat des filières de cultures d'exportation	Futur
	6,0	Poursuite de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de restructuration des filières	Futur
	4,5	Appui à la réinsertion dans la vie productive des sinistrés de guerre	Futur
<b>COM1</b>	<b>44,5</b>		
<b>COM2</b> Signé mai 2003	5,5	Appui budgétaire: paiement de la part des rémunérations directes de base de l'administration civile, notamment des agents dans les secteurs agricole ou sociaux	Exécuté
	2,4	Investissements de première urgence pour la filière café	En cours
	1,5	Investissements de première urgence pour les filières thé et coton	Futur
	0,3	Appui à la création d'un observatoire des filières agricoles	Futur
	2,0	Réhabilitation et relance du secteur hortofruitière	Futur
<b>COM2</b>	<b>11,7</b>	* Mais un montant de 1 million d'euros supplémentaire a été proposé dans le cadre de l'utilisation des intérêts générés à partir du 31 mai 2002	
<b>Total</b>	<b>56,2</b>		

Comme il a été vu en §4.1.1.3, l'objectif du STABEX est de renforcer le processus de réhabilitation d'urgence sociale et économique du Burundi dans le domaine agricole. Les COM pourront également accompagner le passage à une situation de développement à long terme. Les résultats attendus sont:

- Satisfaire le besoin urgent en devises de l'économie;
- Contribuer à normaliser le fonctionnement de l'administration civile de l'Etat dans les secteurs social et du développement rural;
- Renforcer la compétitivité des filières des cultures de rente, traditionnelles et nouvelles;
- Soutenir les programmes de réhabilitation des infrastructures et de l'ensemble de l'outil de production agricole;
- Soutenir les réformes institutionnelles et la mise en œuvre des actions nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie et de rémunération des producteurs, pour l'accompagnement de la réinsertion dans la vie productive notamment agricole des sinistrés de guerre;
- Approfondir le processus de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation dans une société essentiellement agricole.

Concernant les résultats atteints, il faut noter que le STABEX, au travers des devises mises aux enchères, a en partie répondu au besoin en devises du pays (aide à la balance des paiements). D'autre part, les fonds de contrepartie générés ont permis au Gouvernement de respecter ses engagements vis-à-vis des employés du secteur public et ont contribué au financement du déficit brut à hauteur de 13% (FBU 6,9 milliards de fonds de contrepartie contre un déficit prévisionnel de FBU 54 milliards en 2003). Par contre, des lenteurs importantes ont été observées, du fait que la réalité des dépenses salariales engagées ne peut être actuellement maîtrisée, lacune qui devrait être comblée à partir du recensement des fonctionnaires en cours d'exécution.

Un autre domaine d'action portait sur le développement du monde rural via particulièrement le projet d'appui à la production vivrière (PAPV). Ce projet, avec ses stratégies d'intervention, a été favorablement accueilli par les bénéficiaires des actions de sorte que la sensibilisation/mobilisation a été très bonne. La mise en œuvre des actions physiques montre déjà un impact significatif sur l'installation des dispositifs anti-érosif sur les bassins versants des collines pilotes ainsi que la disponibilité de la biomasse des cultures fourragères nécessaire pour la distribution des animaux d'élevage. Il est aussi remarqué un impact sur l'augmentation des productions vivrières à travers les associations de production de semences déjà appuyées sur les fonds du PAPV.

D'autres actions en cours de programmation (réhabilitation des pistes rurales, Observatoire des filières, relance du secteur hortofructicole, réhabilitation des filières de cultures de rente) auront un impact évident notamment sur la réorganisation et l'augmentation des productions des filières de cultures de rente. Une série d'études de diagnostic de ces filières a permis d'en souligner les forces, mais également les faiblesses, et d'identifier les actions de réhabilitation nécessaires avant d'entamer le processus de leur privatisation lorsque possible. Une démonstration claire des engagements de l'Etat sur son désengagement progressif reste nécessaire afin de satisfaire aux engagements qu'il a pris à l'égard du FMI, de la Banque Mondiale et de la Commission.

#### 4.5.2. Banque Européenne d'Investissement

La dernière intervention de la BEI au Burundi remonte à 1989. La crise politique et l'accumulation des arriérés de paiement (le Burundi n'a réglé aucune échéance depuis 1996) expliquent l'interruption des opérations de la BEI au Burundi. En conséquence, le Burundi dispose encore d'un minimum garanti de capitaux à risques de 29,9 M€ soldes au titre des conventions Lomé III (1,9 M€), Lomé IV (14 M€) et Lomé IV bis (14 M€), sur lesquels aucun montant n'a été engagé.

A ce jour, la Commission a mobilisé 15 M€ dans le cadre d'ADARE (8ACPB9 et 10) pour apurer les arriérés dus à la BEI (cf. §4.1.2). Des retards n'ont pas permis d'apurer ces arriérés et, ceux-ci ayant augmenté, l'enveloppe prévue ne peut plus les couvrir car ils s'élèvent maintenant à 19,9 M€. Une fois le problème des arriérés résolu, la BEI s'efforcera d'identifier des opportunités pour de nouvelles interventions au Burundi dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

#### 4.5.3. Coopération régionale

Bien que n'ayant pas encore de projet financé par ce biais, le Burundi peut bénéficier du Programme Indicatif Régional 9<sup>ème</sup> FED, notamment concernant ses trois secteurs de concentration: commerce et intégration régionale, gestion des ressources naturelles, et transport et communications.

Le Burundi a présenté en décembre 2003 un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, d'environ USD 90 millions, qui doit être finalisé avec la CMC. Le gouvernement a mis en place un cadre institutionnel pour la gestion du programme en créant une Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration (CNDRR), présidée par le Président de la République et réunissant les membres du gouvernement concernés. Malgré ces avancées, le processus a pris du retard pour cause du cadre institutionnel national et des lenteurs de négociation, ainsi que de l'application du cessez-le-feu.

*REG/5007/005 - Programme Pan-Africain de lutte contre les épizooties (PACE).* Ce projet, d'un montant de 664.655 € pour le Burundi, a débuté en 2002 et couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne. Son objectif est de renforcer les capacités nationales et régionales d'évaluer les aspects techniques et économiques des maladies animales, de générer les programmes appropriés pour les contrôler, de renforcer les services vétérinaires, et de protéger les animaux des principales maladies épizootiques. En 2003 le projet s'est mis en place: les premiers impacts ne seront effectifs qu'à partir de 2004.

*8 ACP TPS 097 – Transition Météorologique en Afrique (Projet PUMA).* Ce projet consiste à permettre à l'ensemble des pays africains d'avoir accès aux données de la nouvelle génération de satellites météorologiques européens pour permettre un suivi des changements climatiques mais aussi des ressources naturelles, de l'agriculture, des transports, de la santé, etc.

*8 ACP TPS 152 – Programme Multi Pays de Démobilisation et de Réintégration (MDRP).* 20 M€ prélevés des reliquats du 8<sup>ème</sup> FED destinés à la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits dans les pays ACP, ont été attribués en décembre 2002 au fonds fiduciaire multi-donateurs (MDTF) pour le Programme sous-régional de démobilisation et de réintégration dans la région des Grands Lacs. Ce programme, géré par la Banque Mondiale en concertation avec les contributeurs, vise à contribuer à la résolution des conflits armés dans la région en assistant les pays concernés à offrir aux combattants démobilisés une réintégration durable dans la vie civile.

#### 4.5.4. Lignes budgétaires communautaires

##### ☛ Ligne Sécurité Alimentaire en 2003:

- 2,5 M€ octroyés au Programme Alimentaire Mondial pour de l'aide alimentaire d'urgence.
- 0,5 M€ octroyés à la GTZ via le PAM, pour un soutien alimentaire au cessez-le-feu.
- World Vision Germany: 187.097€ pour un projet de sécurité alimentaire en province de Muyinga.
- Agro-Action Allemande: 357.413€ pour l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les victimes de la guerre et la sécheresse dans les régions Nord du Burundi.

##### ☛ Ligne B7-6000, Cofinancement d'ONGs:

- 2002-2005: Handicap International Belgique. 750.000€ (58% du coût du projet) pour la réadaptation des personnes handicapées au Burundi.
- 2003-2006: Volontario Internazionale per lo Sviluppo. 1,3 M€ (75% du coût du projet) pour la promotion socioéconomique des groupes vulnérables via l'éducation primaire, la formation professionnelle, la mise en œuvre d'activités productives et la formation d'enseignants techniques locaux à Buterere (Bujumbura).

##### ☛ Ligne B7-6312, HIV/AIDS and Population Related Operations in Developing Countries:

- 2002-2005: Handicap International France. 1,95 M€ (60% du coût du projet) pour un programme de lutte contre le SIDA pour le Kenya, Burundi et Mozambique.

##### ☛ Ligne budgétaire B7-701, Soutien à la démocratisation, au renforcement de la bonne gestion publique et de l'état de droit:

- 2002, ACORD: 659.710 € pour un appui aux initiatives locales de rapprochement des communautés divisées.
- 2002, OHCDH: 653.656 € pour un projet d'observation des droits de l'homme au Burundi
- 2003, ISCOS: 330.000€ pour soutenir le syndicat libre du Burundi via la formation de cadres et de formateurs.
- 2003, Ligue ITEKA: 300.000€ pour l'Observatoire des droits de la personne.
- 2003, CARE NL: 980.000€ pour le renforcement de la société civile et l'éducation en droits de l'homme.

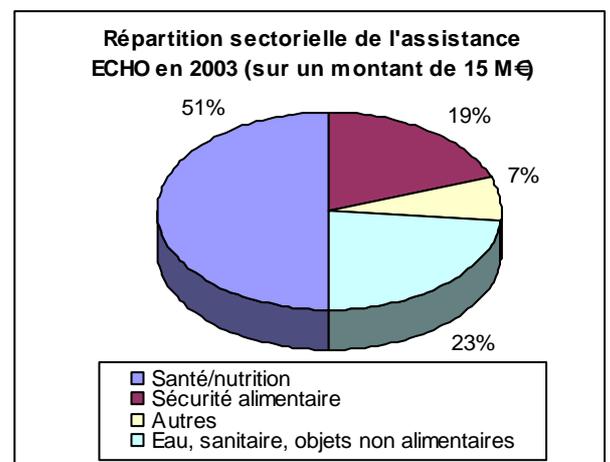
##### ☛ Mécanisme de Réaction Rapide:

- 2003: 1,23 M€ pour le soutien de la Mission d'Observateurs de l'Union Africaine.
- 2003: 97.000€ pour le soutien du Burundi Leadership Training Programme.

#### 4.5.5. ECHO

Des besoins humanitaires pressants existent toujours au Burundi, principalement dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'assainissement, et des biens de première nécessité. Pour cette raison, l'Office d'Aide Humanitaire (ECHO) y est présent sans interruption depuis 1994, période durant laquelle il a apporté une aide de plus de 250 M€

ECHO répond aux besoins humanitaires urgents, mais aussi prépare, lorsque cela est possible, la reprise des programmes de réhabilitation et de développement, notamment par les autres instruments communautaires. ECHO a consacré 17,5 M€ au Burundi en 2002, 15 M€ en 2003 et prévoit 15 M€ pour 2004.



## 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LE FUTUR

### 5.1. Programmation future

Au cours des années 2004-2007, la Communauté européenne assistera le Gouvernement du Burundi au travers de différents instruments.

Le principal de ces instruments est le 9<sup>ème</sup> FED, dont le PIN a été signé le 20 août 2003. L'enveloppe A de ce PIN totalise 115 M€ qui seront répartis entre deux secteurs de concentration et l'appui macroéconomique:

- Développement Rural: 56,75 M€(49,3% du montant total)
- Bonne Gouvernance: 17,25 M€(15%)
- Appui macroéconomique: 31,5 M€(27,4%)
- Hors concentration / autres programmes: 9,5 M€(8,3%)

Si on y additionne les ressources encore disponibles des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED, ainsi que l'enveloppe B 9<sup>ème</sup> FED, 320 M€ sont actuellement disponibles pour déboursement d'ici 2007 (soit en moyenne 80M€par an), dont 270 M€restent à engager.

		Allocations	Eng. primaires	Eng. Secondaires	Paiements	RAC	RAL
7 <sup>e</sup> FED	Stabex		54 556 663,00	54 556 663,00	54 556 663,00	0,00	0,00
	Aides d'urgence		17 054 470,63	17 054 470,63	17 045 502,92	0,00	8 967,71
	Projets RPR clôturés		179 471,92	179 471,92	179 471,92	0,00	0,00
	Projets PIN	138 000 000,00	119 420 426,36	95 977 299,78	82 624 587,66	23 443 126,58	36 795 838,70
	- Clôturés / terminés		29 519 357,06	28 554 033,77	28 203 306,10	965 323,29	1 316 050,96
- En cours / prévus		89 901 069,30	67 423 266,01	54 421 281,56	22 477 803,29	35 479 787,74	
<b>Total</b>		<b>191 211 031,91</b>	<b>167 767 905,33</b>	<b>154 406 225,50</b>	<b>23 443 126,58</b>	<b>36 804 806,41</b>	
8 <sup>e</sup> FED	Stabex		13 837 096,00	13 837 096,00	13 837 096,00	0,00	0,00
	Aides d'urgence		30 622 310,21	30 590 750,41	30 553 641,44	31 559,80	68 668,77
	Projets PIN	90 000 000,00	88 675 000,00	47 057 600,00	14 246 240,80	41 617 400,00	74 428 759,20
	- Clôturés / terminés		75 000,00	57 600,00	55 064,80	17 400,00	19 935,20
	- En cours / prévus		88 600 000,00	47 000 000,00	14 191 176,00	41 600 000,00	74 408 824,00
<b>Total</b>		<b>133 134 406,21</b>	<b>91 485 446,41</b>	<b>58 636 978,24</b>	<b>41 648 959,80</b>	<b>74 497 427,97</b>	
9 <sup>e</sup> FED	Projets PIN	172 000 000,00	172 000 000,00	0,00	0,00	172 000 000,00	172 000 000,00
	- A: En cours / prévus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- B: En cours / prévus		25 000 000,00	0,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00
	- Reste à identifier		147 000 000,00	0,00	0,00	147 000 000,00	147 000 000,00
	<b>Total</b>		<b>172 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 000 000,00</b>	<b>172 000 000,00</b>
Total	Stabex <sup>°</sup>		68 393 759,00	68 393 759,00	68 393 759,00	0,00	0,00
	Aides d'urgence <sup>°</sup>		47 676 780,84	47 645 221,04	47 599 144,36	31 559,80	77 636,48
	Projets RPR clôturés <sup>°</sup>		179 471,92	179 471,92	179 471,92	0,00	0,00
	Projets PIN	400 000 000,00	380 095 426,36	143 034 899,78	96 870 828,46	237 060 526,58	283 224 597,90
	- Clôturés / terminés <sup>*</sup>		29 594 357,06	28 611 633,77	28 258 370,90	982 723,29	1 335 986,16
	- En cours / prévus <sup>**</sup>		203 501 069,30	114 423 266,01	68 612 457,56	89 077 803,29	134 888 611,74
	- Reste à identifier <sup>**</sup>		147 000 000,00	0,00	0,00	147 000 000,00	147 000 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>496 345 438,12</b>	<b>259 253 351,74</b>	<b>213 043 203,74</b>	<b>237 092 086,38</b>	<b>283 302 234,38</b>	

<sup>°</sup> Informations extraites des fiches OLAS au 31/12/2003

<sup>°°</sup> Informations extraites des prévisions pour les années à venir (cf. annexes)

Les engagements primaires des projets en cours ou prévus se répartissent comme suit:

- Réhabilitation et développement rural: 37%
- Appui budgétaire et désendettement: 25%
- Appui à la transition et à la bonne gouvernance: 13%
- Assistance technique: 2%
- Routes et pistes: 11%
- Aide aux réfugiés et sinistrés: 7%
- Autres: 5%

Au niveau humanitaire, il faut souligner l'importance de l'assistance apportée par ECHO car, comme indiqué en §4.5.5, la Commission a été, et restera certainement également, le principal bailleur de fonds humanitaires au Burundi.

Comme indiqué en §4.5.2, l'apurement des arriérés du Burundi auprès de la BEI permettra à cette dernière d'intervenir à nouveau prochainement au Burundi. La CE interviendra aussi au travers des lignes budgétaires thématiques afin de financer des ONG et de contribuer à la sécurité alimentaire, à la démocratisation et à la promotion des droits de l'homme.

Il est important de mettre en exergue que, à moyen terme, les besoins d'assistance du Burundi vont se démultiplier, pour les raisons ci-dessous:

- Au minimum, le Burundi aura un besoin urgent d'atteindre à nouveau le niveau d'assistance pré-conflit, soit entre USD 300 et 350 millions d'aide annuelle, contre une centaine de nos jours;
- Le pays n'a bénéficié pratiquement d'aucun investissement, public ou privé, depuis une dizaine d'années;
- Le retour des personnes sinistrées (réfugiés et déplacés), ainsi que leur réintégration dans la société et l'économie impliquera d'énormes besoins d'assistance;
- La démobilisation des ex-combattants, groupe politiquement sensible, impliquera des besoins supplémentaires d'assistance.

Le retour à la paix qui se concrétise de façon progressive augmentera encore les besoins et permettra au Burundi de développer sa capacité d'absorption. Il permettra enfin d'intervenir dans tout le Burundi et augmentera l'absorption de l'aide. Enfin, l'intégration des démobilisés et des sinistrés dans l'économie permettra une capacité d'absorption croissante via les capacités nouvelles qu'ils incorporeraient dans le système leurs besoins d'assistance.

## **5.2. Proposition relative à une revue et à une adaptation du DSC**

Compte tenu du fait que le DSC/PIN 9<sup>ème</sup> FED du Burundi a été signé le 20 août 2003, et que la Délégation est en situation de sous-effectif, il n'a pas été possible de commencer la première étape de la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED, c'est-à-dire l'identification précise des activités à entreprendre. Dès lors, aucun montant du 9<sup>ème</sup> FED, hormis à partir de l'enveloppe B (cf. §4.4), n'a été engagé.

Etant donné que les axes de développement du pays n'ont pas changé depuis la signature du 9<sup>ème</sup> FED, il ne paraît pas souhaitable de modifier la stratégie de réponse apportée par la Commission européenne puisque celle-ci reste cohérente et continue de répondre aux besoins du pays formulés par le Gouvernement.

### **Dès lors, les secteurs de concentration prévus par le 9<sup>ème</sup> FED ne doivent pas être modifiés.**

Cependant, même si aucun montant de l'enveloppe A n'a été engagé jusqu'à présent, il apparaît déjà que son montant est trop faible au vu des actions déjà étudiées, des besoins d'assistance dans un scénario post-conflit que connaîtra le Burundi à court et moyen termes et de sa capacité d'absorption que l'ensemble des bailleurs veut soutenir dans un cadre de croissance rapide (retour aux capacités d'avant 1993 où l'absorption normale était de USD 300 millions par an).

Les montants prévus pour la "Bonne gouvernance" (17,25 M€) et l'"Appui macroéconomique" (31,5 M€) restent une bonne estimation des besoins et de la capacité d'absorption du Gouvernement dans ces secteurs.

Quant au premier secteur de concentration, c'est-à-dire le développement rural (56,75 M€), un renforcement financier pour répondre aux besoins du pays et pour avoir un impact significatif semble évident. En effet, alors qu'il était prévu que ce secteur de concentration financerait à hauteur de 25 M€ la réhabilitation de routes (RN 13 & 19, dont les études ont déjà été conduites et les dossiers d'appel d'offres sont prêts, cf. §4.1.1.8), il s'avère que le coût de ces infrastructures est estimé à 37 M€, soit 12 M€ supplémentaires, qu'il ne sera pas possible de prélever sur les autres secteurs couverts par ce vaste programme. Compte tenu de la capacité d'absorption et des besoins démontrés dans le cadre du projet "Réhabilitation sanitaire 5 provinces", il faudrait prévoir un minimum de 15 M€ pour le volet santé en milieu rural du futur programme, dont 4 M€ seront mobilisés mi-2004 pour financer l'extension du projet santé actuel (7ACPBU56, cf. §4.1.1.2) et ainsi éviter une interruption de l'assistance communautaire au Burundi.

Compte tenu des 37 M€ requis pour les RN 13 et 19 et d'un minimum requis pour le volet santé, il ne resterait dès lors que 5 M€ pour le développement rural stricto sensu et la gestion du programme, ce qui est trop peu compte tenu des besoins et des tâches à accomplir durant cette période 2005-2007 (2008) qui sera cruciale pour stabiliser la paix et relancer le processus de développement au Burundi. A titre indicatif, alors que ce domaine n'inclut ni le volet infrastructure routière ni le volet santé prévus dans le 9<sup>ème</sup> FED, la capacité d'absorption du projet actuel de développement rural représente 15 M€ de décaissements annuels, démontrant une capacité de mise en œuvre existante qui doit pouvoir faire face à une croissance des besoins avec le retour de la paix et des sinistrés.

Concernant l'enveloppe B, il a été mis en exergue en §4.4 que l'essentiel du montant prévu était déjà engagé ou réservé. Dans l'hypothèse d'un retour massif des réfugiés, les 7% de l'enveloppe B actuelle ne seront pas suffisants pour soutenir ECHO. De plus, si le Burundi doit faire face, ce qui dans le cadre post-conflit apparaît inéluctable, à des besoins non envisageables actuellement et / ou est éligible dans le cadre des FLEX des années à venir, l'enveloppe B déjà quasi totalement engagée ne sera pas suffisante pour répondre aux demandes.

**Dans le cadre de la Revue à Mi-Parcours, il est dès lors souhaitable que la stratégie d'assistance de la Commission européenne au Burundi ne soit pas modifiée, mais que sa contribution soit augmentée de façon substantielle. Dans un scénario post-conflit, cette augmentation de l'assistance devrait concerner le secteur de concentration "Développement rural" de l'enveloppe A et l'enveloppe B.**

## **6. CONCLUSIONS DU RAPPORT ANNUEL CONJOINT**

Sur base des réalisations conjointes jusqu'à fin 2003, la Commission européenne a mené en 2004 la Revue à Mi-Parcours (RMP) du Programme indicatif national 9<sup>ème</sup> FED. Plus spécifiquement, les services responsables de la DG Développement de la Commission européenne ont élaboré, au départ de ce rapport annuel, un projet des conclusions de la RMP qui a été discuté pendant la réunion inter-service sur le pays le 22 avril 2004 à Bruxelles et ensuite soumis à la consultation inter-service en mois d'août 2004. L'ON a été invité à commenter le projet des conclusions en août 2004. Le Comité FED du 20 octobre 2004 a ensuite approuvé ces conclusions et la Commission européenne a finalement décidé, le 30 novembre 2004, d'approuver les conclusions de la RMP.

Suivant les propositions du Rapport annuel conjoint et en tenant compte des performances financières et sectorielles du Burundi ainsi que le contexte particulier d'un pays post-conflit, selon ces conclusions la stratégie d'assistance de la Commission européenne au Burundi ne devrait pas être modifiée et le montant de l'enveloppe B devrait être augmenté. A la suite de la RMP, il fut décidé d'octroyer la somme de 10 M€ provenant de ressources additionnelles, qui serviront à une augmentation de l'enveloppe B notamment afin de pouvoir faire face aux besoins de la situation post-conflit du pays.

Il fut de plus décidé dès la fin de 2003 de procéder à un transfert des reliquats des anciens FED au 9<sup>ème</sup> FED principalement afin de pouvoir financer les projets de réhabilitation de la RN12 et de la voirie de Bujumbura.

Dès lors, les ressources disponibles au sein du 9<sup>ème</sup> FED sont les suivantes:

	Allocation initiale du 9 <sup>ème</sup> FED	Transferts des anciens FED	Décision de la RMP	Nouvelle allocation du 9 <sup>ème</sup> FED
Enveloppe A	115.000.000 €	47.390.000 €		162.390.000 €
Enveloppe B	57.000.000 €		10.000.000 €	67.000.000 €
Total	172.000.000 €	47.390.000 €	10.000.000 €	229.390.000 €

Malgré une volonté manifeste de part et d'autre, le dialogue entre la Délégation et l'ON en 2003 a souffert du fait que la Commission n'a été représentée que par un seul fonctionnaire et des effectifs extrêmement réduits. En effet, deux fonctionnaires avaient été identifiés et auraient dû prendre leur fonction mi 2003, mais ceci fut reporté d'un an pour cause d'insécurité. L'ON a lui aussi souffert d'un manque d'appui spécialisé au sein de la CELON, même si celle-ci s'est renforcée progressivement au cours de l'année. En dépit de ces problèmes, un dialogue fructueux a été assuré, et renforcé lors des missions de l'ON à Bruxelles et du siège à Bujumbura. En conséquence, la mise en œuvre des programmes 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED et la programmation des fonds du 9<sup>ème</sup> FED se sont accélérées en 2004.

Compte tenu des problèmes d'effectifs de la Délégation, en 2003, le dialogue avec les acteurs non-étatiques a été réduit à sa portion congrue. Cependant, des relations ont été nouées et développées avec plusieurs ONG, notamment dans le cadre du cofinancement de certains projets sur les lignes budgétaires communautaires. Un dialogue plus spécifique et permanent avec les acteurs non-étatiques sera relancé au fur et à mesure de la reconstitution d'une Délégation entièrement opérationnelle, et un programme de renforcement de la société civile sera élaboré, comme prévu dans le PIN 9<sup>ème</sup> FED. Notamment, dès le début de 2005, les acteurs non étatiques seront invités à participer à la phase d'identification des projets à mettre en œuvre dans le cadre des secteurs de concentration de l'enveloppe A du 9<sup>ème</sup> FED.

Les perspectives pour le futur de la coopération communautaire au Burundi s'avèrent plutôt positives. Le contexte politique global s'améliorant, avec en parallèle le renforcement en 2004 des effectifs de la Délégation, il sera possible de procéder à l'identification puis à la mise en œuvre des projets prévus dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED. L'appui à l'Ordonnateur National sera poursuivi et même renforcé à l'avenir après avoir procédé à l'audit / évaluation des actions en cours.

# ANNEXES

<b>A1.</b>	<b>PROJETS 7EME, 8EME ET 9EME FED EXECUTES ET EN COURS D'EXECUTION (2001-2003) .....</b>	<b>2</b>
<b>A2.</b>	<b>ENGAGEMENTS ET DEPENSES CUMULES – 7EME, 8EME ET 9EME FED (12/2003).....</b>	<b>4</b>
<b>A3.</b>	<b>VENTES AUX ENCHERES ET FCP DU PROGRAMME GENERAL DES IMPORTATIONS (7ACPBU9)..</b>	<b>5</b>
<b>A4.</b>	<b>ARRIERES DE PAIEMENT DU BURUNDI A LA BEI, PAR PROJET ET PAR ETAT MEMBRE.....</b>	<b>6</b>
<b>A5.</b>	<b>TAUX DE REALISATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN COURS EN 2003 .....</b>	<b>7</b>
<b>A6.</b>	<b>PROJETS DEVANT ETRE CLOTURES EN 2003.....</b>	<b>8</b>
<b>A7.</b>	<b>MATRICE DES DONATEURS DE L'UNION EUROPEENNE .....</b>	<b>9</b>
<b>A8.</b>	<b>PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIAUX INCLUS DANS LE CSLP-I .....</b>	<b>11</b>
<b>A9.</b>	<b>BURUNDI 2003 MIGRATION PROFILE .....</b>	<b>12</b>
<b>A10.</b>	<b>POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>A11.</b>	<b>CADRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU 9<sup>EME</sup> FED .....</b>	<b>19</b>
<b>A12.</b>	<b>CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU 9EME FED .....</b>	<b>25</b>
<b>A13.</b>	<b>TABLEAU INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS (2004).....</b>	<b>26</b>

# A1. PROJETS 7EME, 8EME ET 9EME FED EXECUTES ET EN COURS D'EXECUTION (2001-2003)

N° FED / N° projet	Engagement primaire	Novembre 2001		Décembre 2002		Juillet 2003		Décembre 2003		Résultats au cours de 2003				
		Montants cumulés		Montants cumulés		Montants cumulés		Montants cumulés		RAP	RAC	RAL	Crédits délégués	Paiements
		Crédits délégués	Paiements											
7	1	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	40 890,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	2	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	16 247 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	3	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	301 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	4	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	20 541,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	5	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	51 415,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	6	1 875 833,43	1 875 833,43	1 875 833,43	1 796 354,37	1 796 354,37	1 796 354,37	1 796 354,37	1 796 354,37	0,00	79 479,06	79 479,06	0,00	0,00
7	7	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	70 179,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	8	4 375 000,00	4 358 173,22	4 036 987,16	4 358 173,22	4 036 987,16	4 358 173,22	4 036 987,16	4 358 173,22	321 186,06	16 826,78	338 012,84	0,00	0,00
7	9	12 000 000,00	11 700 000,00	3 900 000,00	11 920 000,00	3 900 000,00	11 920 000,00	11 920 000,00	11 920 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	8 020 000,00
7	10	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	6 546,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	11	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	174 510,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	12	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	7 787 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	13	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	194 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	14	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	1 297 678,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	15	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	289 872,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	16	11 770 000,00	11 769 789,23	11 587 846,70	11 769 789,23	11 620 907,18	11 620 907,18	11 620 907,18	11 620 907,18	0,00	149 092,82	149 092,82	-148 882,05	0,00
7	17	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	250 803,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	18	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	743 098,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	19	4 000 000,00	3 683 139,96	3 473 316,17	3 526 651,87	3 526 651,87	3 524 726,26	3 524 726,26	3 524 726,26	0,00	475 273,74	475 273,74	-1 925,61	-1 925,61
7	20	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	905 988,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	21	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	751 752,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	22	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	826 667,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	23	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	48 589,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	25	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	12 227,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	26	2 331 714,38	2 171 967,88	2 142 426,27	2 171 967,88	2 142 426,27	2 171 967,88	2 142 426,27	2 171 967,88	29 541,61	159 746,50	189 288,11	0,00	0,00
7	27	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	12 348,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	28	325 765,73	325 765,73	98 008,91	325 765,73	242 801,89	242 801,89	242 801,89	242 801,89	0,00	82 963,84	82 963,84	-82 963,84	0,00
7	29	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	908 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	30	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	59 639,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	31	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	782 319,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	32	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	52 953,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	33	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	9 038 427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	34	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	326 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	36	12 156 385,72	12 245 384,72	12 245 384,72	12 156 385,72	12 147 418,01	12 156 385,72	12 147 418,01	12 156 385,72	8 967,71	0,00	8 967,71	0,00	0,00
7	37	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	100 918,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	38	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	55 087,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	39	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	723 256,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	40	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	20 376 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	41	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	284 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	42	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	350 633,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	43	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	39 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	44	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	48	1 950 000,00	1 677 300,00	972 404,05	1 949 599,25	1 325 814,89	1 949 599,25	1 532 710,07	1 949 599,25	352 039,09	400,75	352 439,84	0,00	271 745,27
7	49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

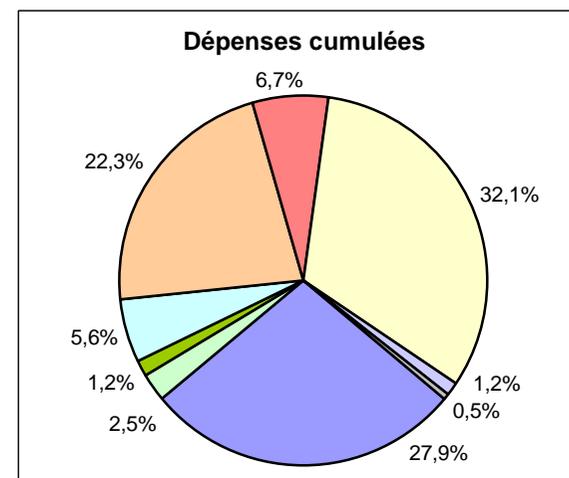
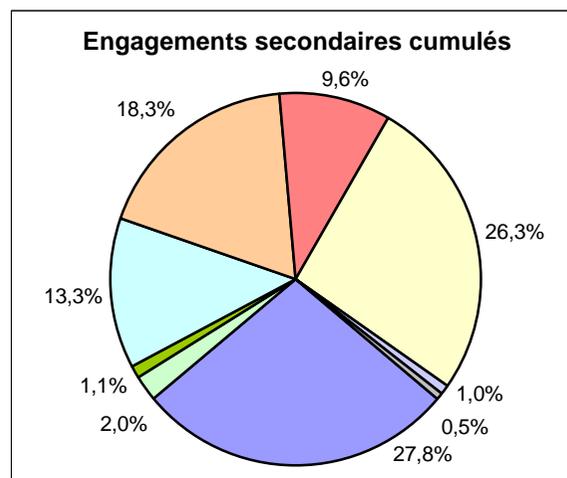
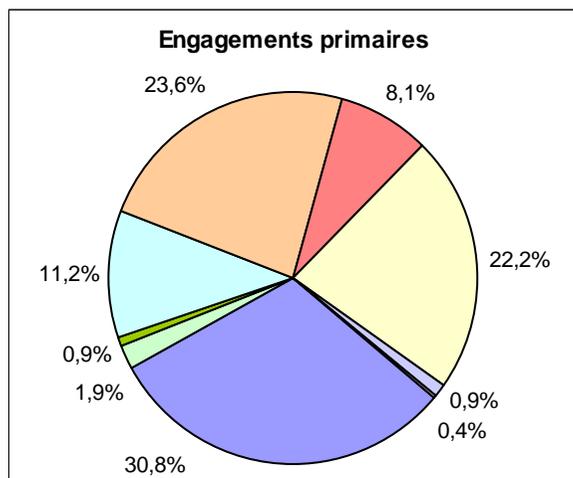
		Novembre 2001			Décembre 2002		Juillet 2003		Décembre 2003						
		Montants cumulés			Montants cumulés		Montants cumulés		Montants cumulés		Résultats au cours de 2003				
N° FED / N° projet	Engagement primaire	Crédits délégués	Paiements	RAP	RAC	RAL	Crédits délégués	Paiements							
7	50	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	340 283,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	53	2 451 069,30	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	1 758 091,07	0,00	692 978,23	692 978,23	0,00	0,00	
7	54	57 600 000,00	17 082 570,61	4 567 496,01	47 091 341,37	20 920 434,57	47 526 139,63	24 611 398,76	47 179 820,89	34 387 284,25	12 792 536,64	10 420 179,11	23 212 715,75	88 479,52	13 466 849,68
7	55	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	516 931,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	56	6 600 000,00	1 296 699,35	1 279 748,69	2 226 699,35	1 574 279,63	4 101 699,35	2 663 236,19	4 101 699,35	4 244 290,63	-142 591,28	2 498 300,65	2 355 709,37	1 875 000,00	2 670 011,00
7	57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	58	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	106 516,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	60	65 924,00	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	65 108,05	0,00	815,95	815,95	0,00	0,00
7	61	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	21 640,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	62	78 510,00	78 510,00	0,00	77 385,40	77 385,40	77 385,40	77 385,40	77 385,40	77 385,40	0,00	1 124,60	1 124,60	0,00	0,00
7RPR	97	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	69 863,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7RPR	167	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	54 967,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7RPR	234	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	47 923,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7RPR	235	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7RPR	237	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	6 717,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7RPR	420	9 300 000,00	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	514 055,45	0,00	8 785 944,55	8 785 944,55	0,00	0,00
8	1	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	299 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	2	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	3 182 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	3	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	402 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	4	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	203 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	5	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	8 746 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	6	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	1 002 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	7	25 000 000,00	25 000 000,00	5 882 352,00	25 000 000,00	5 882 352,00	25 000 000,00	5 882 352,00	25 000 000,00	14 191 176,00	10 808 824,00	0,00	10 808 824,00	0,00	8 308 824,00
8	8	75 000,00	0,00	0,00	57 600,00	55 064,80	57 600,00	55 064,80	57 600,00	55 064,80	2 535,20	17 400,00	19 935,20	0,00	0,00
8	9	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00
8	10	9 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00	0,00
8GPR	6	30 622 310,21	0,00	0,00	30 665 197,50	30 536 280,20	30 622 310,21	30 553 641,44	30 590 750,41	30 553 641,44	37 108,97	31 559,80	68 668,77	-74 447,09	17 361,24
9	1	25 000 000,00	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00	0,00
<b>Total FED7</b>	<b>191 211 031,91</b>	<b>134 933 218,05</b>	<b>112 847 536,03</b>	<b>166 038 197,31</b>	<b>129 979 545,16</b>	<b>168 114 224,07</b>	<b>142 984 435,48</b>	<b>167 767 905,33</b>	<b>154 406 225,50</b>	<b>13 361 679,83</b>	<b>23 443 126,58</b>	<b>36 804 806,41</b>	<b>1 729 708,02</b>	<b>24 426 680,34</b>	
<b>Total FED8</b>	<b>92 134 406,21</b>	<b>38 837 096,00</b>	<b>19 719 448,00</b>	<b>69 559 893,50</b>	<b>50 310 793,00</b>	<b>69 517 006,21</b>	<b>50 328 154,24</b>	<b>92 085 446,41</b>	<b>58 636 978,24</b>	<b>33 448 468,17</b>	<b>48 959,80</b>	<b>33 497 427,97</b>	<b>22 525 552,91</b>	<b>8 326 185,24</b>	
<b>Total FED9</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>								
<b>Total</b>	<b>308 345 438,12</b>	<b>173 770 314,05</b>	<b>132 566 984,03</b>	<b>235 598 090,81</b>	<b>180 290 338,16</b>	<b>237 631 230,28</b>	<b>193 312 589,72</b>	<b>259 853 351,74</b>	<b>213 043 203,74</b>	<b>46 810 148,00</b>	<b>48 492 086,38</b>	<b>95 302 234,38</b>	<b>24 255 260,93</b>	<b>32 752 865,58</b>	

NB: Les projets 7ACPBU53 et 7ACPBURPR420 ont été fusionnés pour être mis en œuvre par le PREBU, portant le montant du projet 7 ACP RPR 420 à 9 478 923 €

NB2: Le projet 7ACPBU46 n'existe pas

## A2. ENGAGEMENTS ET DEPENSES CUMULES – 7EME, 8EME ET 9EME FED (12/2003)

Type d'assistance	Engagements primaires		Engagements secondaires cumulés		Dépenses cumulées		Dépenses par rapport aux engagements		RAC		RAL	
	Total	%	Total	%	Total	%	Primaires	Secondaires	Total	%	Total	%
Subventions	94 904 581,64	30,78	72 341 259,50	27,84	59 370 128,08	27,87	62,56	82,07	22 563 322,14	46,53	35 534 453,56	37,29
Microréalisations	5 875 833,43	1,91	5 321 080,63	2,05	5 321 080,63	2,50	90,56	100,00	554 752,80	1,14	554 752,80	0,58
Coop. Technique générale	2 851 218,08	0,92	2 831 476,78	1,09	2 476 902,49	1,16	86,87	87,48	19 741,30	0,04	374 315,59	0,39
FAS appui budgétaire direct	34 600 000,00	11,22	34 520 000,00	13,28	11 920 000,00	5,60	34,45	34,53	80 000,00	0,16	22 680 000,00	23,80
Aides d'urgence	72 676 780,84	23,57	47 645 221,04	18,34	47 599 144,36	22,34	65,49	99,90	25 031 559,80	51,62	25 077 636,48	26,31
Aides réfugiés	25 000 000,00	8,11	25 000 000,00	9,62	14 191 176,00	6,66	56,76	56,76	0,00	0,00	10 808 824,00	11,34
Transferts STABEX	68 393 759,00	22,18	68 393 759,00	26,32	68 393 759,00	32,10	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements sur reliquats FED5	2 873 857,06	0,93	2 631 146,72	1,01	2 601 605,11	1,22	90,53	98,88	242 710,34	0,50	272 251,95	0,29
Autres	1 169 408,07	0,38	1 169 408,07	0,45	1 169 408,07	0,55	100,00	99,79	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>308 345 438,12</b>	<b>100,00</b>	<b>259 853 351,74</b>	<b>100,00</b>	<b>213 043 203,74</b>	<b>100,00</b>	<b>69,09</b>	<b>81,99</b>	<b>48 492 086,38</b>	<b>100,00</b>	<b>95 302 234,38</b>	<b>100,00</b>



### **A3. VENTES AUX ENCHERES ET FCP DU PROGRAMME GENERAL DES IMPORTATIONS (7ACPBU9)**

Date	Devises (compte 3320/109)			Taux	Fonds de contrepartie (compte 1229/030)		
	Débit	Crédit	Solde		Débit	Crédit	Solde
<b>26/12/2002</b>		8 020 000					
<b>18/02/2003</b>	1 000 000		7 020 000	1 163,3204		1 163 320,4	1 163 320,4
<b>25/02/2003</b>	1 000 000		6 020 000	1 161,9517		1 161 951,7	2 325 272,1
<b>04/03/2003</b>	1 000 000		5 020 000	1 160,9885		1 160 988,5	3 486 260,6
<b>11/03/2003</b>	1 000 000		4 020 000	1 164,2966		1 164 296,6	4 650 557,2
<b>18/03/2003</b>	1 000 000		3 020 000	1 162,8007		1 162 800,7	5 813 357,9
<b>25/03/2003</b>	650 000		2 370 000	1 162,1178		755 376,6	6 568 734,5
<b>02/04/2003</b>	800 000		1 570 000	1 165,1564		932 125,1	7 500 859,6
<b>08/04/2003</b>	800 000		770 000	1 164,9619		931 969,5	8 432 829,1
<b>15/04/2003</b>	750 000		20 000	1 164,8561		873 642,1	9 306 471,2
<b>22/04/2003</b>	20 000		0	1 171,5619		23 431,2	9 329 902,4
<b>22/08/2003</b>					9 329 902,4		0

#### **A4. ARRIERES DE PAIEMENT DU BURUNDI A LA BEI, PAR PROJET ET PAR ETAT MEMBRE**

N° de compte	Nom du contrat	Date de signature	Nom de l'accord financier	Montant à Payer au 31/12/2003	Montant d'ADARE affecté au paiement
70152	BNDE DU BURUNDI PG I	09/10/1979	LOME - CONVENTION 1	420 537,14	420 537,14
70226	VERRERIES DU BURUNDI - I	30/06/1981	LOME - CONVENTION 2	1 640 680,32	0,00
70227	VERRERIES DU BURUNDI - II	30/06/1981	LOME - CONVENTION 2	591 158,84	0,00
70319	BNDE DU BURUNDI PG II	17/12/1982	LOME - CONVENTION 2	208 926,22	208 926,22
70462	CENTR ELEC RUZIZI BURUNDI	29/06/1984	LOME - CONVENTION 2	377 795,00	377 795,00
70616	BNDE III PG	03/10/1986	LOME - CONVENTION 3	1 326 189,34	1 326 189,34
70759	CAFE OCIBU	01/12/1988	LOME - CONVENTION 3	2 115 713,70	2 115 713,70
70800	OTB THE	17/11/1989	LOME - CONVENTION 3	506 592,81	506 592,81
70806	BNDE PG IV	21/12/1989	LOME - CONVENTION 3	1 964 367,61	1 964 367,61
80040	USINE A THE D'IJENDA	11/04/1979	LOME - CONVENTION 1	1 181 695,18	1 181 695,18
80150	CENTR.HYDRO.ELECTR.DE RWEGURA	03/04/1984	LOME - CONVENTION 2	2 906 275,89	2 906 275,89
80153	ELEC. IJENDA-TORA-MWARO	03/04/1984	LOME - CONVENTION 2	557 145,91	557 145,91
80155	ELEC. RWEGURA-KAYANZA-NGOZI	19/04/1984	LOME - CONVENTION 1	602 105,04	602 105,04
80170	CENTR ELEC RUZIZI 2 BURUNDI	03/09/1984	LOME - CONVENTION 2	1 747 909,21	1 747 909,21
80271	VOIRIE URBAINE DE BUJUMBURA	02/10/1988	LOME - CONVENTION 2	2 723 617,34	1 084 746,95
80332	DESENCLAVEMENT DU TRANSPORT	17/07/1991	LOME - CONVENTION 3	1 027 289,28	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>19 897 998,83</b>	<b>15 000 000,00</b>

	Yaoundé 1	Yaoundé 2	Lomé 1	Lomé 2	Lomé 3	Lomé 4	Lomé 4b	Total
Allemagne	0,00	0,00	572 025,54	1 921 677,53	1 540 813,38	0,00	0,00	4 034 516,45
France	0,00	0,00	572 025,54	1 738 595,07	1 394 016,69	0,00	0,00	3 704 637,30
Italie	0,00	0,00	264 520,48	780 509,43	744 074,74	0,00	0,00	1 789 104,65
Belgique	0,00	0,00	137 771,09	400 578,91	234 102,09	0,00	0,00	772 452,09
Pays-bas	0,00	0,00	175 244,82	502 444,34	333 769,32	0,00	0,00	1 011 458,48
Royaume-Uni	0,00	0,00	412 211,09	1 222 385,13	980 116,25	0,00	0,00	2 614 712,47
Irlande	0,00	0,00	13 226,02	40 608,52	32 560,17	0,00	0,00	86 394,71
Danemark	0,00	0,00	52 904,10	170 005,14	122 845,65	0,00	0,00	345 754,89
Grèce	0,00	0,00	0,00	92 229,51	73 343,16	0,00	0,00	165 572,67
Espagne	0,00	0,00	0,00	0,00	394 033,22	0,00	0,00	394 033,22
Portugal	0,00	0,00	0,00	0,00	52 151,46	0,00	0,00	52 151,46
Luxembourg	0,00	0,00	4 408,67	13 765,60	11 037,35	0,00	0,00	29 211,62
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 204 337,35</b>	<b>6 882 799,18</b>	<b>5 912 863,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000 000,01</b>

Autriche, Finlande et Suède ne sont pas concernés

## **A5. TAUX DE REALISATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN COURS EN 2003**

N° Comptable	Intitulé	Prévisions 2003			Chiffres effectifs 2003		Taux de réalisation (%)	
		Eng. Prim	Eng. Sec.	Paiements	Eng. Sec.	Paiements	Eng. Sec.	Paiements
7 BU 9	Appui à la balance des paiements	12 000 000	80 000	8 100 000	0	8 020 000	0,00	99,01
7 BU 48	Appui à l'Ordonnateur National	1 950 000	0	623 600	0	271 745		43,58
7 BU 53	Programme spécial de réhabilitation	2 451 069	0	0	0	0		
7 BU 54	Programme de réhabilitation	57 600 000	6 990 000	16 000 000	88 480	13 466 850	1,27	84,17
7 BU 56	Réhabilitation Sanitaire 5 provinces	6 600 000	4 373 301	3 749 617	1 875 000	2 670 011	42,87	71,21
7 RPR 420	Programme spécial de réhabilitation	9 300 000	4 450 000	2 450 000	0	0	0,00	0,00
8 BU 7	Appui au rapatriement volontaire des réfugiés	25 000 000	0	14 000 000	0	8 308 824		59,35
8 BU 9	Programme d'allègement de la dette	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	0	100,00	0,00
8 BU 10	Programme d'allègement de la dette	9 600 000	9 300 000	9 100 000	9 600 000	0	103,23	0,00
8 BU	Route Gitega - Muyinga	25 500 000	0	0	0	0		
8 BU	Réhabilitation voirie Bujumbura	15 500 000	15 300 000	4 590 000	0	0	0,00	0,00
9 BU		172 000 000	0	0	0	0		
<b>Total FED7</b>		<b>89 901 069</b>	<b>15 893 301</b>	<b>30 923 217</b>	<b>1 963 480</b>	<b>24 428 606</b>	<b>12,35</b>	<b>79,00</b>
<b>Total FED8</b>		<b>88 600 000</b>	<b>37 600 000</b>	<b>40 690 000</b>	<b>22 600 000</b>	<b>8 308 824</b>	<b>60,11</b>	<b>20,42</b>
<b>Total FED9</b>		<b>172 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Total</b>		<b>350 501 069</b>	<b>53 493 301</b>	<b>71 613 217</b>	<b>24 563 480</b>	<b>32 737 430</b>	<b>45,92</b>	<b>45,71</b>

NB: Les reliquats du projet 7ACPBU53 ont été fusionnés au projet 7ACPBURPR420, portant son montant à 9 478 923 € pour être mis en œuvre par le PREBU

## A6. PROJETS DEVANT ETRE CLOTURES EN 2003

N° Comptable	Intitulé	Montants en €					Catégorie début 2003	Dates			Actions prises en 2003/ à prendre en 2004
		Eng. prim.	CR délégués	Paiements	RAC	RAL		décision	début	fin	
7 ACP BU 6	1er programme micro réalisations	1 875 833	1 796 354	1 796 354	79 479	79 479	A	19920131	19920204	20030723	Dossier clôturé le 23/07/03
7 ACP BU 8	Alimentation en eau de la province de Rutana	4 375 000	4 358 173	4 036 987	16 827	338 013	C	19920320	19920803		Avance remboursée par le Gvt le 22/09/2003. Projet à clôturer
7 ACP BU 16	Amélioration de l'accès à la ville de Kirundo	11 770 000	11 769 789	11 620 907	211	149 093	A	19920714	19921103	20030723	Dossier clôturé le 23/07/03
7 ACP BU 19	2ème programme pluriannuel de micro réalisations 1993/95	4 000 000	3 526 652	3 526 652	473 348	473 348	A	19930507	19930511	20030723	Dossier clôturé le 23/07/03
7 ACP BU 26 (ex 05 p028)	Développement socio-économique de la province de Kirundo	2 331 714	2 171 968	2 142 426	159 747	189 288	D	19850923	19931203		Dossier avec service juridique AIDCO/G/2
7 ACP BU 28 (ex 05 p047)	Programme de désenclavement en matière de marché	325 766	325 766	242 802		82 964	A	19930623	19931203	20030723	Dossier clôturé le 23/07/03
7 ACP BU 60	Elaboration d'un programme national d'action	65 924,00	65 108,05	65 108,05	815,95	815,95	A	20000830	20000830	20030123	Dossier clôturé le 23/07/03
7 ACP BU 62	Appui au droit et à la justice	78 510,00	77 385,40	77 385,40	1 124,60	1 124,60	A	20010913	20010913	20020728	Dossier clôturé le 28/03/02
8 ACP BU 8	Evaluation du programme de rapatriement	75 000,00	57 600,00	55 064,80	17 400,00	19 935,20	B	20020108	20020108		Dossier non encore clôturé
Total catégorie A		18 116 033,00	17 561 054,45	17 329 208,45	554 978,55	786 824,55					
Total catégorie B		75 000,00	57 600,00	55 064,80	17 400,00	19 935,20					
Total catégorie C		4 375 000,00	4 358 173,00	4 036 987,00	16 827,00	338 013,00					
Total catégorie D		2 331 714,00	2 171 968,00	2 142 426,00	159 747,00	189 288,00					
Grand total		24 897 747,00	24 148 795,45	23 563 686,25	748 952,55	1 334 060,75					
Total projets clôturés		18 116 033,00	17 561 054,45	17 329 208,45	554 978,55	786 824,55					

A) projets clôturés, mais pas dans les délais impartis

B) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ne posent pas de problèmes particuliers

C) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ont encore des avances à justifier

D) engagements primaires non clôturés dans les délais impartis, dont les engagements secondaires qui restent à clôturer ont des litiges qui restent à résoudre

## A7. MATRICE DES DONATEURS DE L'UNION EUROPEENNE

Cette matrice est celle qui a été réalisée pour la préparation du Forum des partenaires de janvier 2004 à Bruxelles.

Country	Contribution to Arusha peace process, AMIB, UNOB	Support for security reform (army, police, gendarmerie)	Contribution to funds of DDR	Support for transitional institutions/admin (incl. budgetary aid)	Support to civil society/local initiatives for reconciliation	Humanitarian (refugees, displaced, vulnerables)	General remarks/Others
European Commission	<p>- 9<sup>th</sup> EDF: AMIB: €25m (foreseen for Dec.2003).</p> <p>- 8<sup>th</sup> EDF: PREBU: Peace &amp; Reconciliation efforts: €9,6m (under preparation).</p> <p>- 7<sup>th</sup> EDF: PREBU: JCC (Joint Ceasefire Commission): €240.000; and IMC (Implementation Monitoring Committee): €250.000.</p> <p>- Food security budget line: Support to the cease-fire agreement through food aid to (pre-)canted combatants: €500.000 (to be renewed in 2004:same amount).</p> <p>- RRM: AU Observer Mission: €1,230.000.</p> <p>- Support to the Burundi Leadership Training program (Woodrow Wilson Centre): co-financing of a workshop and a training seminar (together with DFID): €7.000.</p>		<p>- MDRP trust fund contribution: €20m</p> <p>- 7<sup>th</sup> EDF: PREBU Support to demobilised combatants: €3m (to be programmed).</p>	<p>- 7<sup>th</sup> EDF: PREBU Support to the judicial and penitentiary system: €1,2m.</p> <p>- STABEX: COM 2 payment of direct remuneration of civil servants (social &amp; agricultural sectors): €5,5m.</p>	<p>- 7<sup>th</sup> EDF: PREBU Support to the rehabilitation of the order of Ubashingantahe: €800.000.</p>	<p>- Article 72, 73 of Cotonou Agreement: Refugee return programme with the UNHCR: €25m.</p> <p>- Humanitarian Assistance: ECHO global plan 2003: €15m.</p>	<p>- 7<sup>th</sup> EDF: * Support to the National Authorising Officer: €1,96m (to be renewed in 2004 for €1,9m)</p> <p>* Rehabilitation of the health sector in five provinces: €5,3m</p> <p>- 8<sup>th</sup> EDF: Infrastructure rehabilitation projects: €1m (under preparation)</p> <p>- 9<sup>th</sup> EDF (2003-07): * Rural development: €6,75m</p> <p>* Macroeconomic support: €31,5m</p> <p>* Good governance: €17,25m</p> <p>* Non focal sectors, incl. civil society: €9,5m</p> <p>- STABEX: * COM 1: €9,5m (ongoing) (feeder roads, food production, TA and studies);</p> <p>* COM 2: €2,4m (on-going) (pesticides, coffee).</p>
Belgium	<p>- Cofinancement de la Force spéciale de protection des politiciens burundais 5.503.236 €(début 2002), 1 M€(2003).</p> <p>- Contribution de 350.000-€au Bureau for Crisis Prevention and Recovery du PNUD (2001).</p>		<p>- Soutien MDRP (Programme Multi-Pays de Démobilisation et de Réinsertion Multilatéral) montant indicatif régional 10 M€</p>	<p>- Appui au fonctionnement de la Commission de suivi de la mise en application de l'Accord d'Arusha: budget de 75.000 €</p> <p>- Appui institutionnel aux administrations (+/- 750.000 €).</p>	<p>- Appui aux systèmes judiciaires et à la société civile dans les pays des Grands Lacs (RCN):563.396 €(2003).</p> <p>- Appui direct aux ONG locales 801.431 EUR en 2002 et 187.883 €en 2003.</p> <p>- Programmes de Micro Interventions (MIP) 200.000 €en 2002 et 2003.</p>	<p>- Opération réfugiés de l'UNHCR dans la Région des Grands Lacs (3.178.000-€(2001-2003).</p> <p>- UNFPA-Project régional (7 pays) reproductive health and gender needs for IDP (special attention to adolescents) 743.680 €par an (2000-2003).</p> <p>- Aide alimentaire. PAM: 2 M€</p> <p>- Aide alimentaire FAO: 1.1 M€</p>	<p>- Participation au programme OIM/MIDA (Migration pour le Développement) 1.398.850 € (2001).</p> <p>- CICR: transport humanitaire 307.510 €</p> <p>- CICR: réhabilitation eau/sanitation Kayanza 758.500 €</p> <p>- UNICEF/OMS: lutte contre malaria 1.1 M€</p> <p>- CARITAS: réhabilitation agricole 400.000 €</p>
Finland						<p>- Regional humanitarian support: Great Lakes: €1,2m.</p>	<p>- Forestation project: €7.000.</p>
Ireland					€674,959	€190,000	

Country	Contribution to Arusha peace process, AMIB, UNOB	Support for security reform (army, police, gendarmerie)	Contribution to funds of DDR	Support for transitional institutions/admin (incl. budgetary aid)	Support to civil society/local initiatives for reconciliation	Humanitarian (refugees, displaced, vulnerables)	General remarks/Others
Denmark						- Doctors without Borders €20.000 for medical treatment of malnourished children and adults in Karuzi province. - ADRA Denmark €95.000 for vulnerable people in Rutana province. - Danchurch Aid €308.000 for food security and school renovation.	
France			- Contribution de 2 M€ au fonds fiduciaire du MDRP. - Contribution à la phase de prédésarmement (montant à préciser).	- Appui à la municipalité de Bujumbura (0,6 M€). - Appui à la réhabilitation des admin. financières et économiques (1,57 M€) - Appui au Ministère de l'agriculture (1,5 M€).	- Fonds social de développement: projet post crise de 2,5 M€ en préparation.		
Germany (preliminary)	- 400.000 € AMIB.		- 9,174 M€ FC and 3,5 M€ TC (55% earmarked for refugees and 45% for reintegration of former combatants).	- Reconstruction of justice: up to 2 M€ (18.000 disbursed). - Decentralisation process: up to 1 M€ TC.	- NGO assistance / NGO Fund: up to 1,75 M€	Data for payments in 2003: - WFP: 1 M€ - Deutsche Welthunger-hilfe: 807.000 €- (Food security) - GTZ: 500.000 € (Reconstruction and reintegration of refugees)	- Urban/rural water supply: 13,9 M€ - Health: up to 10,2 M€ (disbursed: 443.000), HIV/AIDS prevention: 3,5 M€ - Rural infrastr.: 3 M€ - CCR/IPA, Great Lakes Conf., 65.000 €
Italy	- €300.000 for African Union peace keeping force (AMIB).		- €1,5m for World Bank Trust Fund for the DDR in the Great Lakes Region.			- €2m to support refugee return from Tanzania.	
Luxembourg						« Appui à la reconstruction du Burundi » 1998 à 2003, €4.709.977, dont €13.000 en 2003.	
Netherlands	- 4.5 M€ Burundi Protection Force through South-Africa (2001-2003). - 100.000 € AMIB observers (2003). - 1 M€ AMIB through South-Africa (2003-2004) - 100.000 € peace negotiations government-FNL in Caux (april 2003).	- Under consideration	- 110 M€ for MDRP (2002-2007).		- 645.000 € peacebuilding project in Bujumbura (2003). - Independent radio-station APR (2001-2002).	- 4.3 M€ humanitarian aid (2003). - 1.3 M€ UN consolidated appeal for Great Lakes region and Central-Africa.	- 100.000 € International UN/AU Conference for the Great Lakes Region. - 788.000 € INICA (Initiative pour l'Afrique Centrale) (2003-2004).
Sweden	- Support to facilitation of negotiations: 153.629 €		- MDRP trust fund: 2,2 M€ for 2002.		- 0,5 M€ to NGO working with reconciliation issues. - UNDP's community development programme: 768.145 €	- Regional support through UNHCR: 5 M€ - 2 M€ for 2003.	Sweden is currently developing a new strategy for development cooperation in the Great Lakes Region, incl. strategies for DRC, Burundi, Rwanda, for the period 2004-2007.

Pays n'ayant pas complété ce tableau: Autriche, Chypre, République Tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni.

## A8. PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIAUX INCLUS DANS LE CSLP-I

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001 prov.	2 002 prov.
<b>I. Indicat. de pauvreté (monétaire)</b>													
. Profil de pauvreté1/													
. Ens. du pays	34,9	33,8	33,5	35,3	47,8	52,2	60,7	63,5	65,6	67,7	67,4	68,0	68,0
. Urbaine	32,4	32,0	32,9	40,9	47,2	51,2	64,0	66,0	66,5	66,6	66,0	66,0	66,0
. Rurale	35,1	35,5	34,8	39,6	48,5	53,3	57,5	61,0	64,6	68,8	68,7	68,7	68,7
PNB par hab. (\$EU courants)	214,4	203,8	179,6	149,3	170,8	182,1	131,8	146,3	129,3	124,5	119,1	110,0	110,0
<b>II. Santé et services apparentés</b>													
. Espér. de vie à la naissance (années)	51,3	51,7	51,8	51,1	50,6	49,8	49,2	48,8	48,5	48,2	48,0	48,0	48,0
. Taux de mortal. infantile (en ‰)	118,4	116,1	113,8	111,4	115,2	124,1	126,6	127,1	126,6	116,0	116,0	114,0	114,0
. Tx couv. vaccinale (% enfants < 1 an)	85,0	82,0	80,0	63,0	48,0	62,5	55,0	55,3	47,9	47,2	61,0	72,0	91,0
. Cas de palud. (pour 100 000 hab.)	9,5	10,3	10,1	14,3	14,0	17,9	18,8	24,5	29,2	29,9	48,8	49,0	40,1
. Populat. par médecin (en milliers)	25,2	22,3	21,4	18,8	19,1	19,6	19,5	21,6	21,6	22,3	24,2	36,1	34,7
. Populat. par infirmier (en milliers)	3,8	4,1	3,7	3,2	3,3	3,4	3,4	3,3	3,0	2,6	3,3	3,3	3,3
. Accès à l'eau potable (en %)													
. Pop. Urbaine	95,0	96,0	97,0	92,0	89,0	70,0	94,0	94,0	95,0	95,0	95,0	96,3	96,3
. Pop. rural	49,0	52,0	55,0	51,0	53,0	54,0	52,0	49,0	53,0	43,0	43,0	44,0	58,3
. Moyenne nationale	51,9	54,9	57,8	53,9	55,6	55,2	55,1	52,4	56,3	47,2	47,3	47,4	60,3
<b>III. Education et services apparentés</b>													
. Taux brut de scolaris. primaire	68,5	70,6	67,8	67,8	44,7	53,1	51,3	52,0	60,0	67,0	68,0	73,0	73,0
. Taux brut de scolaris. secondaire	5,1	6,1	6,2	6,6	6,0	6,3	6,9	8,2	9,2	9,8	10,1	11,6	11,6
. Taux brut de scolaris. supérieur	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,0	1,1	1,3	1,6	1,7	1,7
. Tx d'alphab. adultes (15 ans et+)													
Hommes	47,8	48,6	49,5	49,7	50,4	51,1	51,8	52,4	53,0	52,7	52,7	66,8	66,8
Femmes	27,4	28,1	28,8	29,2	29,8	30,5	31,0	31,6	32,1	32,3	32,2	43,7	43,7
. Nbre d'élèves à l'enseig. Techq. (% des eff. de l'enseign. général)	15,7	12,6	11,4	11,4	12,5	10,6	10,9	8,6	6,8	7,0	6,6	5,5	4,7
. Taux d'encadrement													
. Ratio élève / maître au 1 <sup>ère</sup>	65,1	67,4	65,2	62,7	45,1	53,1	56,4	44,2	47,9	55,0	55,7	50,0	50,0
. Ratio élève / maître au 2 <sup>ème</sup>	24,0	27,8	28,7	28,6	24,9	23,7	22,2	21,6	22,8	33,4	41,1	42,0	44,0
. Capacité des amphithéât U.B.	3 120	3 120	3 120	3 120	4 120	4 120	4 120	4 120	4 120	4 120	4 120	4 120	4 120
<b>IV. Indicateurs démographiques, ressources naturelles et emploi</b>													
<b>Popul. tot. en milliers d'habitants</b>	5 292,8	5 451,6	5 610,4	5 769,1	5 875,4	5 981,7	6 088,0	6 194,2	6 300,5	6 482,7	6 664,8	6 847,0	7 032,2
Urbaine en %	6,3	6,5	6,8	7,0	7,2	7,3	7,5	7,6	7,8	8,0	8,2	8,0	9,0
Rurale en %	93,7	93,5	93,2	93,0	92,8	92,7	92,5	92,4	92,2	92,0	91,8	92,0	91,0
. Densité de la popul. (hab/km <sup>2</sup> )	211,4	217,7	224,1	230,4	234,6	238,9	243,1	247,4	251,6	258,9	266,2	273,4	280,8
. Tx d'accroissement naturel (%)	2,9	2,9	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
. Tx de fécondité (nbre enfants/fe)	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,6	6,6	6,7	6,3	6,3	6,8	6,5
<b>Ressources naturelles</b>													
. Superficie totale en km <sup>2</sup>	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834	27 834
. Superficie émergée en km <sup>2</sup> (Se)	25 040	25 039	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040	25 040
. Superf. terre arable (en % de Se)	58,9	57,8	56,7	56,3	60,0	60,0	60,0	59,4	54,5	54,8	55,0	55,0	55,0
<b>Emploi</b>													
. Pop. active par secteur d'activité													
Total secteur structuré (ST)	78 381	79 912	81 533	83 252	85 055	86 876	88 996	91 367	94 000	95 840	97 287	99 515	101 764
dont: Secteur public	28 769	29 392	29 997	30 589	31 158	31 716	32 260	33 348	34 868	35 060	35 904	33 886	38 377
dont: Secteur pbc. (% du ST)	36,7	36,8	36,8	36,7	36,6	36,5	36,2	36,5	37,1	36,6	36,9	34,1	33,7
Secteur para-pbc	22 052	22 455	22 907	23 408	23 953	24 562	25 218	25 788	26 300	27 403	27 405	28 033	28 667
Sect. para-pbc en % du ST	28,1	28,1	28,1	28,1	28,2	28,3	28,2	28,2	28,0	28,6	28,2	28,2	28,2
Secteur privé	27 560	28 065	28 629	29 255	29 944	30 598	31 518	32 231	32 832	33 377	33 978	34 695	35 573
Sect. privé en % du ST	35,2	35,1	35,1	35,1	35,2	35,2	35,4	35,3	34,9	34,8	34,9	34,9	35,0
. MDO: % de la population .tot.	45,0	44,7	44,4	44,0	44,1	44,1	44,2	44,2	44,4	44,4	44,6	50,0	49,0
. Agriculture en % de la MDO	93,6	93,7	93,4	93,6	93,6	93,6	93,6	93,6	93,6	93,6	93,6	94,0	93,6
. Industrie en % de la MDO	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
. Services en % de la MDO	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,1	4,4	4,1

Source: Données collectées par le SP/REFES à partir de la base de données DHD

1/ Population vivant en dessus du seuil de pauvreté

prov. = provisoire

MDO: Main d'Oeuvre

## A9. BURUNDI 2003 MIGRATION PROFILE

### **Box 1: Immigrants**

Total number of residents (thousands):		6 069 (2003) <sup>1</sup>
Burundi nationals:		
Migrants (stock in thousands):	77 (2000) <sup>2</sup>	
Immigrants as % of population:	1.2 (2000) <sup>3</sup>	
<b>Status immigrants</b>		
Refugees (thousands):	27 (2000) <sup>4</sup>	
Refugees as % of total migrants:	35.2 (2000) <sup>5</sup>	
Labour migrants/permanent:		
Labour migrants/seasonal:		
p.m internally displaced persons:	600 000 (2000) <sup>6</sup>	300 000 (2003)
<b>Net migration rate</b> (both sexes, in thousands):	- 400 (1995-2000)	50 (2000-2005) <sup>7</sup>
<b>Main countries of origin:</b>	DRC, Rwanda	

### **Rate of return:**

### **Finance**

Outgoing migrant remittances (millions of \$):	..
Remittances as % of GDP:	..

### **Box 2: Emigrants**

Total number of emigrants:  
% of emigrants/nationals:

### **Status emigrants**

Refugees (thousands):	795 (30.06.03)
Labour migrants/permanent:	
Labour migrants/seasonal:	

### **Legal situation emigrants**

Documented:  
Undocumented:

**Education:** Skilled labour

**Net migration rate:** *see above*

**Main countries of destination:**

Tanzania, DRC

**Rate of return:**

6 under IOM return of qualified nationals programmes implemented in the 1980s and 90s

### **Finance**

Amount of incoming migrant remittances (of \$):  
Remittances as a % of GDP:

<sup>1</sup> CIA world Fact book

<sup>2</sup> <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

<sup>3</sup> <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

<sup>4</sup> <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

<sup>5</sup> <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

<sup>6</sup> UNHCR Global Report 2000

<sup>7</sup> UN Population Division – 2002 Revision, File 10 (Feb. 2003)

## I. Background: Civil war

The civil war which started in 1993 in Burundi between Hutus and Tutsis resulted in more than a million Burundians being uprooted from their homes by the beginning of 2001, whether as refugees or IDPs. Today, at the beginning of 2004, there are an estimated **152 800 Burundian refugees** and **300 000 IDPs**.

The ceasefire agreement with the CNDD-FDD armed movement, signed in late 2002 was not fully implemented at first, but by the end of 2003, three out of four Hutu armed movements had been integrated into the transitional government, thereby raising hopes that democratic elections planned for the end of 2004 will take place<sup>8</sup>.

## II. IDPs

There were an estimated **216 400 IDPs** in Burundi in **1995**<sup>9</sup>. In **1998**, the figure was **100 000**, and increased to **600 000** in **2000**. **Today**, there are an estimated **300 000** persons displaced throughout the country<sup>10</sup>.

### Several types of IDPs:

- As of 2000, “**villagisation**” of the regroupement camps started taking place. Some 'displacement' sites in Bujumbura Mairie and Ngozi province were transformed into village-like settlements usually guarded by a military presence, in recognition of the fact that many displaced would never return to their places of origin.
- The most vulnerable people, according to the UN, are the large numbers of **temporarily displaced** who are unable to reach safety<sup>11</sup>, most of them women and children, who risk sexual violence or being recruited into armed groups. Save the Children, an international NGO, reported in May 2003 that Burundi was rated among the world's five worst conflict zones in which to be a woman or child.
- **The dispersed**: unknown number of mostly ethnic Hutu who have fled their homes to remote areas scattered throughout the countryside.
- Civilians have increasingly become targets of attack by military groups, forcing them to be constantly on the move. (May 03)<sup>12</sup>
- Today there are an estimated 300 000 displaced persons in Burundi. This figure does not include returnees who have become IDPs and those displaced to “villages”.

### Several types of IDP sites<sup>13</sup>:

- **Site for the night**: people find shelter in the site during the night
- **Dismantled site**: population returns home following improvement of security and rehabilitation of infrastructure
- **Site transformed into village**: former IDPs have settled for good and do not want to be called IDPs anymore
- **Other sites**: made of very poor people who have not fled the conflict; are not considered as IDPs

## III. Refugees in Burundi

There were an estimated **142 700** refugees in Burundi in **1995**<sup>14</sup>. At the end of **1998**, this figure was **25 100**, but by the **beginning** of **2004**, the number of refugees in Burundi had increased to **152 800**<sup>15</sup>.

### In 2003

*Refugees from neighbouring countries in Burundi (for the period 1 Jan to 30 June 2003)*<sup>16</sup>:

- Burundi **hosts** some **35 000** refugees from the **DRC** as a consequence of increased rebel activity in the eastern provinces in late 2002 and 2003
- Most of the Congolese (DRC) refugees are located in the province of Muyinga, in the province of Cibitoke, and in Bujumbura.
- Repatriation for the Congolese refugees remains the preferred solution
- There is a small number of **Rwandan** refugees in Burundi, some of whom are being considered for resettlement to third countries

### Forecasts for 2004

*UNHCR planning figures*<sup>17</sup>:

---

<sup>8</sup> UNHCR Global Appeal 2004

<sup>9</sup> UNHCR , Population of Concern to UNHCR : a statistical overview (1996) – Table 4

<sup>10</sup> UNHCR Global Appeal 2004

<sup>11</sup> UN OCHA, 19 Nov 02

<sup>12</sup> [www.idpproject.org](http://www.idpproject.org): “Short-term displacement due to conflict between government forces and rebel groups (2001-2003)”

<sup>13</sup> Described by UNFPA (2003)

<sup>14</sup> UNHCR , Population of Concern to UNHCR : a statistical overview (1996) – Table 4

<sup>15</sup> UN Global Appeal 2004

<sup>16</sup> UNHCR Global Appeal 2004

<sup>17</sup> UNHCR Global Appeal 2004

Population in Burundi	Jan 2004	Dec 2004 (forecast)
DRC (refugees)	35 000	32 000
Other refugees	100	0
Returnee refugees <sup>18</sup>	100 000	200 000
Asylum seekers <sup>19</sup>	7 700	4 700
<b>Total</b>	<b>152 800</b>	<b>236 700</b>

#### **IV. Refugees from Burundi**

##### **In Africa**

##### *Refugees from Burundi in neighbouring countries*

- The Burundians are in **Tanzania**, the **DRC**, the **RSA**, **Zambia** and **Zimbabwe**
- The number of Burundians has **increased** in all these countries
- The **biggest group** of Burundians by far is in **Tanzania**, estimated at **770 000**, followed by the **DRC** with some **19 000** refugees

##### *Refugees from Burundi in neighbouring countries, excluding Tanzania (for the period 1 Jan to 30 June 2003)<sup>20</sup>*

Country of asylum	1 Jan 2003	30 June 2003
DRC	19 374	19 381
RSA	1 715	1 777
Zambia	1 583	1 909
Zimbabwe	909	1 031
<b>Total</b>	<b>23 581</b>	<b>24 098</b>

##### *Several waves of returnees*

- In **2001**, analysts expressed their concern that a peace accord in Congo-Kinshasa was inadvertently **pushing Burundian rebels** from their bases in Congo-Kinshasa and into Burundi.
- In **2002**, the **surprising number of 'spontaneous' returns to conflict-affected provinces** in the South (e.g. Makamba) was more easily explicable in terms of 'push factors' than 'pull factors'. Many refugees appeared afraid of the possibility that they would be chased out of **Tanzania** if they didn't go 'voluntarily'.
- Many of the people who "spontaneously" returned from **Tanzania** to conflict-affected areas became **IDPs by default**, along with the rest of the rural population.
- In **Dec 2003**, the MONUC facilitated the return of a number of ex-combatants of Burundi origin from the DRC<sup>21</sup>.
- Since **late 2003**, when the transitional government and the CNDD-FDD signed a ceasefire and power-sharing agreement, the **voluntary returns** of Burundians have **increased**<sup>22</sup>.
- Timothy Reed, responsible for the programme of disarmament, demobilisation and reintegration in the DRC stated that the **exact number of ex-combatants of Burundi origin in the DRC is unknown**<sup>23</sup>.

##### *Return of refugees of Burundi origin from neighbouring countries*

- During 2002 and before:

The **greatest number** of Burundians **returning** during 2002 had been staying in **Tanzania**.

The number of **Burundians returning** practically **doubled** between 2001 and 2002.

- Forecasts for 2004<sup>24</sup>:

The return operation will focus on the more than **300,000** Burundian refugees still living **in camps** in western **Tanzania**. Another **470,000** Burundian refugees - so-called 'old caseload' refugees who left Burundi in 1972 - live **outside the camps** in towns and villages in Tanzania.

<sup>18</sup> Returned refugees: UNHCR extends protection or assistance to refugees who have recently returned ("returnees"). Persons who returned more than a year ago are no longer counted.

<sup>19</sup> Asylum-seekers: persons who have applied for asylum or refugee status and who have not yet received a decision or who are otherwise registered as asylum-seekers.

<sup>20</sup> UNHCR Quarterly Statistical Report 2003 (19.09.03) – Table 2: Refugee population and main changes by origin and country of asylum

<sup>21</sup> IRIN, 30 Dec 2003

<sup>22</sup> [www.allafrica.com](http://www.allafrica.com), 20 Jan 2004

<sup>23</sup> IRIN, 30 Dec 2003

<sup>24</sup> [www.allafrica.com](http://www.allafrica.com), 20 Jan 2004

Return of refugees during 2002 and before											
Query date: 23 July 2003											
Origin Burundi											
All figures are provisional and subject to change. A dash ("-") indicates that the value is zero or not available											
Values between 1 and 4 indicated with an asterisk.											
Source: UNHCR/Governments. Compiled by: UNHCR, Population Data Unit, PGDS.											
As reported by country of return. For departures as reported by countries of asylum, see sheet 'ref'											
Origin (TO)	Country of asylum (FROM)	Returns during 2002		Returns during 2001		Total returns (last 2 years)		Total returns since start of operation		Percentage female	
		Total	of which: UNHCR-assisted	Total	of which: UNHCR-assisted	Total	of which: UNHCR-assisted	Total	of which: UNHCR-assisted	During reporting year	Year prior to reporting year
BDI	BEN	*	*	*	*	*	*	*	*	0%	-
BDI	CMR	-	-	13	13	13	13	13	13	-	-
BDI	COD	2,142	19	203	203	2,345	222	2,345	222	51%	68%
BDI	ICD	6	6	*	*	7	7	7	7	0%	-
BDI	ITA	*	-	-	-	*	-	*	-	0%	-
BDI	KEN	79	13	11	11	90	24	90	24	-	-
BDI	NAM	9	9	-	-	9	9	9	9	33%	-
BDI	NET	*	-	-	-	*	-	*	-	0%	-
BDI	RSA	15	15	-	-	15	15	15	15	53%	-
BDI	RWA	111	17	15	15	126	32	126	32	-	54%
BDI	SUD	*	*	-	-	*	*	*	*	50%	-
BDI	TAN	50,900	45,055	27,624	10,229	78,524	55,284	78,524	55,284	52%	50%
BDI	UGA	5	5	-	-	5	5	5	5	40%	-
BDI	ZAM	9	9	*	*	10	10	10	10	44%	-
Total		53,283	45,153	27,869	10,474	81,152	55,627	81,152	55,627	-	-

### In industrialised countries

Between 1993 and 2002, Belgium was the country to receive the greatest number of asylum applications from Burundians with a total of 2 345 applications.

It was followed by the Netherlands and Canada with 1 752 and 1 702 applications respectively for the period.

The number of asylum applications lodged in all the countries peaked in 2002.

Asylum applications lodged in industrialized countries, 1993-2002											
Query date: 23 July 2003											
Origin Burundi											
Figures generally refer to applications lodged in first instance											
All 2002 figures are provisional and subject to change. A dash ("-") indicates that the value is zero or not available											
Values between 1 and 4 indicated with an asterisk.											
Source: UNHCR/Governments. Compiled by: UNHCR, Population Data Unit, PGDS.											
Country	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
AUL	-	-	-	-	-	-	*	6	-	8	15
AUS	-	-	*	-	*	*	10	8	*	6	34
BEL	67	195	209	292	222	286	275	305	255	239	2,345
BUL	-	-	-	*	-	-	*	-	-	-	*
CAN	38	362	161	136	78	63	85	171	357	251	1,702
CYP	-	-	-	-	-	-	*	-	-	-	*
CZE	-	*	-	*	-	-	-	-	-	-	*
DEN	*	21	52	23	46	60	20	35	36	37	332
FIN	-	*	-	-	-	-	-	-	*	*	*
FRA	18	69	51	33	33	33	55	38	54	62	446
GBR	-	-	-	-	-	-	-	-	615	700	1,315
GFR	12	54	56	53	37	40	30	36	59	64	441
GRE	-	-	10	10	9	*	-	*	5	8	46
HUN	-	-	-	-	-	6	-	-	*	-	8
IRE	-	-	*	*	11	8	19	12	7	11	73
ITA	-	15	18	20	9	*	5	6	8	*	83
LUX	-	-	-	-	*	*	-	*	-	*	6
NET	5	35	46	51	64	147	204	335	427	448	1,762
NOR	*	6	*	7	*	*	*	10	30	56	125
POL	-	-	-	*	5	*	-	-	-	-	10
POR	-	-	-	-	-	*	-	-	-	-	*
ROM	-	-	-	-	8	-	-	*	*	-	10
SPA	*	*	*	5	12	8	*	*	*	5	44
SVK	-	-	-	*	-	-	-	-	-	-	*
SWE	-	-	5	7	17	*	*	11	61	135	240
SWI	*	-	-	49	37	37	19	33	41	59	279
TUR	-	-	-	-	-	-	*	-	*	-	*
USA	-	-	-	-	-	79	119	70	92	103	463
Total	150	760	619	701	598	779	853	1,083	2,059	2,196	9,798

**Notes**  
 \* DEN: Includes applications lodged at embassies abroad.  
 \*\* GFR: 1995-1997 includes re-opened applications.  
 Figures for the USA and UK refer to cases.  
 On average, there are some 1.3 persons per asylum case in the United Kingdom and 1.4 persons per case in the USA

### In the EU

Asylum applicants from Burundi in the EU (excluding the UK):

- In 1995, 391 asylum applications were made.
- In 2000, 786 asylum applications were made.
- In 2002, 1 010 asylum applications were made.

## V. Migration

### Estimated migration rate for Burundi

Net number of migrants, both sexes combined (thousands)<sup>25</sup>:

- 2000-2005: 50
- 1995-2000: - 400
- 1990-1995: - 250
- The negative net migration rate shows that emigration will exceed immigration
- The positive net migration rate shows that immigration will exceed emigration

### Migrants in the US

Immigrants from Burundi admitted to the US<sup>26</sup>:

	1990	1995	2000	2002
Immigrants from Burundi admitted to the US	5	26	28	121
As % of immigrants admitted from Africa	0.013	0.061	0.062	0.200
As % of immigrants admitted from all countries	0.000	0.003	0.003	0.011

Immigrants from Burundi admitted by major occupation group, 2000<sup>27</sup>:

- Of a total of 28 immigrants admitted to the US, **64% had no occupation or had not reported it.**
- Amongst those with an occupation, 10.7% worked in “administrative support”, and 7% in “Professional specialty and technical”. The other working groups were smaller and engaged in other occupations.

### Migrants in the EU

Number of Burundians in EU countries for specific years<sup>28</sup>:

- The **number** of Burundians admitted in the EU **peaked in 2001.**
- For these 4 years, **Belgium** is the country which **admitted the biggest number** of Burundians.

Country	1990	1995	2000	2001
Austria				26
Belgium	390	718	560	1 361
Denmark		14	238	280
Finland		3	2	3
France				
Germany (including ex-GDR from 1991)		335	423	444
Greece		32		27
Ireland				
Italy		239	423	450
Luxembourg				7
Netherlands			77	103
Portugal		1	2	2
Spain		3	10	44
Sweden	1	9	64	72
UK			0	
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>1 354</b>	<b>1 799</b>	<b>2 822</b>

N.B.: The figures represent the number of foreign citizens in a country and do not include people who have been naturalised. And, as the proportion of refugees/asylum seekers which is counted in these population figures is unclear and varies amongst EU countries, it should be assumed that these figures include people who are seeking asylum. There is no available data on emigration by citizenship for France and Greece.

<sup>25</sup> 2000-2005 figures : UN Population Division – 2002 Revision, File 10 (Feb. 2003)

<sup>26</sup> US Immigration and Naturalisation Service

<sup>27</sup> US Immigration and Naturalisation Service

<sup>28</sup> EUROSTAT

## **A10. POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**

Au Burundi, les Pouvoirs Publics n'ont donc que très récemment reconnu la nécessité d'intégrer les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles et à la préservation des équilibres écologiques dans les mécanismes de planification du développement.

La création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, en octobre 1988, a été la concrétisation de cette volonté politique d'institutionnaliser la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Désormais, l'activité économique allait être évaluée sur base de ses effets totaux, c'est-à-dire, les effets économiques et les impacts sur l'environnement.

Les impacts négatifs d'un programme de développement sont de deux ordres :

- ceux qui impliquent un épuisement des ressources ;
- ceux qui impliquent un déséquilibre du milieu.

En conséquence, une politique de défense de l'environnement doit avoir comme objectif principaux, celui d'assurer la durabilité du potentiel de production (ressources) et celui d'assurer la durabilité de l'écosystème, les deux étant naturellement complémentaires et ayant comme résultante une production durable et par voie de conséquence un développement durable.

Comme les programmes de développement sont en repris par plusieurs intervenants, la prise en compte de leurs effets dans le processus de gestion de l'environnement impose l'existence d'une coordination et d'une concertation intersectorielles, d'où la nécessité d'avoir un troisième axe de cette politique environnementale qui est celui d'assurer une gestion coordonnée de l'environnement.

Pour toutes ces raisons la présente politique sectorielle a été construite sur quatre piliers, à savoir :

- la production d'une gestion coordonnée de l'environnement ;
- la gestion rationnelle des terres, des eaux et des forêts ;
- la préservation des équilibres écologiques et la conservation de la biodiversité ;
- la promotion du secteur touristique.

On ne pourrait naturellement pas prétendre conduire une politique de défense de l'environnement s'il n'y a pas une prise de conscience générale sur l'interdépendance entre le développement durable et la protection de l'environnement.

Tous les acteurs du développement (structures étatiques, société civile, secteur privé et population) seront donc impliqués dans le processus de cette gestion coordonnée de l'environnement, processus qui sera balisé par une stratégie nationale pour l'environnement, une législation claire et des normes environnementales adaptées.

La gestion de l'espace géographique national qui passe par l'affectation judicieuse des terres constituera une des préoccupations en ce qui concerne la gestion des terres, des eaux et des forêts.

En effet, l'exiguïté des terres et les multiples usages concurrents exigent leur gestion rationnelle basée sur la planification de leur utilisation.

Dans le cadre de cette gestion efficiente des terres, la protection du patrimoine foncier sera également une priorité. Le sol étant la première richesse du pays, il doit être considéré comme un capital économique et social à sauvegarder en vue d'assurer la sécurité alimentaire des générations présentes et futures.

En ce qui concerne la gestion des eaux, la principale préoccupation sera l'amélioration de la connaissance de nos ressources en termes de disponibilité et la préservation de leur qualité.

En effet, la plupart de nos ressources en eau sont des ressources partagées avec les pays voisins. Bientôt la question de partage et celle d'évaluation des dommages environnementaux transfrontières vont faire l'objet d'une véritable négociation dans le bassin du Nil.

Dans ce cadre de gestion de l'eau, la deuxième préoccupation sera la gestion des marais. Les marais constituent effectivement un enjeu important pour la production vivrière et pour la préservation de

l'équilibre écologique, d'où la nécessité de leur gestion rationnelle.

En ce qui concerne les forêts, il faut d'abord souligner que plus de 90% de l'énergie consommée dans les pays provient du bois. Les besoins en bois de la population sont donc immenses et ne cessent d'augmenter suite à la croissance démographique, à l'amélioration des conditions de vie et au retour des réfugiés.

La principale préoccupation dans ce domaine sera donc la reconstitution du patrimoine détruit pendant la crise et le développement du secteur à travers la promotion de l'agro – foresterie et la mobilisation de la population autour de cet objectif.

La préservation des équilibres écologiques et la conservation de la biodiversité est le troisième axe de cette politique sectorielle.

Les actions déjà entreprises en faveur de la création et de la gestion des aires protégées seront consolidées. En outre d'autres usages seront intégrés dans la gestion des aires protégées de manière à tourner les ressources vers la population.

La promotion de la gestion participative de ce patrimoine devrait pouvoir estomper les conflits qui persistent entre la population et les aires protégées dus en partie au fait qu'elles ont été créées sans l'implication de la population.

Dans cette entreprise de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, le manque de données et informations environnementales constitue un handicap majeur.

C'est pourquoi un accent particulier sera mis sur le développement des capacités nationales de rassemblement, de traitement de diffusion des informations en vue de l'établissement du potentiel des ressources naturelles ; de l'évaluation des risques de leur dégradation et du suivi de leur évolution.

Le dispositif technique d'appui à l'aménagement du territoire, à la gestion et au suivi de l'évolution des ressources naturelles et de l'environnement devra être amélioré.

Aussi, l'assistance météorologique, le développement de la cartographie, le suivi des phénomènes de désertification, de changements climatiques et d'autres catastrophes naturelles constituent-ils des préalables à la réussite de cette politique.

Concernant le secteur touristique, dernier axe de cette politique, tous les intervenants doivent être mobilisés pour que le secteur joue un rôle significatif dans l'économie nationale et contribue à redorer l'image de marque du pays.

Les opérateurs économiques privés seront incités à restaurer les infrastructures détruites. Ils doivent suivre des règles rigoureuses de gestion qui permettent aux établissements encore debout de traverser la crise.

Quant à l'Etat, il doit tout mettre en œuvre pour sauver son patrimoine.

Pour certains de ses établissements, il faut une privatisation totale ou partielle de la gestion ou une vente pure et simple de ses actions au secteur privé, national ou étranger. Pour d'autres, il faut une clarification de leurs statuts juridiques.

Sur le plan général, le Gouvernement devra recourir à un bon nombre de mesures fiscales destinées à stimuler la reprise des activités existantes et à promouvoir les investissements nouveaux.

En définitive, la mise en œuvre de la présente politique sectorielle revient à garantir durablement les bases de la production et l'équilibre de l'écosystème national, en d'autres termes, garantir le développement durable. Elle jette également les bases d'une meilleure promotion du secteur touristique.

## **A11. CADRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU 9<sup>EME</sup> FED**

Les objectifs du Gouvernement décrits dans le cadre logique ci-après sont extraits du CSLP-I (version d'août 2003).

Il est important de rappeler que, considérant la situation particulière du Burundi, il n'a pas été possible de définir, que ce soit au sein du CSLP-I ou du DSP et du PIN 9<sup>ème</sup> FED, des objectifs quantifiables et objectivement vérifiables. Dès lors, le cadre logique ci-après ne dispose d'aucun document sur lequel se baser pour définir ces indicateurs et objectifs quantifiables. Comme indiqué dans le texte du rapport annuel, il a été décidé que, lors de chaque mission d'identification des interventions futures de la CE au Burundi, il serait demandé aux experts concernés d'identifier les indicateurs et objectifs quantifiables propres à chaque secteur. Il sera également tenu compte des indicateurs objectivement quantifiables et vérifiables qui feront partie du futur CSLP définitif.

### **A4.1. Développement rural**

<b>Objectifs du Gouvernement</b>	<b>Objectifs du 9<sup>e</sup> FED</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
Relance du secteur agricole et de l'élevage Disponibilisation des intrants de qualité Accès aux intrants agricoles Augmentation des revenus du monde rural Développement de la production animale Promotion de la micro-entreprise et de l'artisanat	Relancer l'économie rurale de manière durable	Evolution du taux de croissance de l'activité économique en milieu rural, Evolution du taux de croissance de la production agricole, Evolution du taux de croissance des recettes à l'exportation de produits agricoles		Statistiques nationales et internationales	Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté Définition d'une politique agricole nationale et d'une stratégie nationale de promotion d'exportation
Relance et diversification de la production des cultures traditionnelles de rente Organisation des circuits de commercialisation et des techniques de conservation et de transformation	Re-dynamisation de la structure productive et relance de la production agricole, notamment des filières d'exportation et des cultures non traditionnelles avec potentiel	Evolution des volumes d'exportation des filières d'exportation (café, thé, coton)		Statistiques nationales et internationales des exportations	Définition d'une politique sub-sectorielle pour les filières d'exportation y compris un plan de désengagement de l'Etat
Diversification des filières d'exportations agricoles Développement de la pêche et de la pisciculture	Diversification des activités économiques en milieu rural	Evolution des indicateurs de croissance des activités économiques non-traditionnelles: minéraux, produits horto-fruiticoles, produits artisanaux... Evolution des revenus moyens des ménages en milieu rural		Statistiques nationales, données des recensements en milieu rural, Etudes locales détaillées,	Mise en place d'une politique de promotion de nouvelles filières d'exportation, Appui du gouvernement à la diversification des activités économiques en milieu rural

## Développement rural (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 <sup>e</sup> FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Exploitation des marais	Clarification des questions foncières et réintégration des déplacés, réfugiés et démobilisés	Evolution de la taille moyenne des terres cultivables par ménage en milieu rural; évolution de la situation sociale en milieu rural; nombre des incidents indiquant des querelles sociales		Documents et rapports portant sur la question foncière; rapports périodique/ad hoc des ONG (humanitaires, projets etc.), rapport d'évaluation de la politique foncière	Mise en place des mécanismes de définition d'une politique foncière
Rationalisation de la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement Participation des communautés de base à un système de production de semences	Décentralisation, protection des ressources naturelles et promotion du rôle de la femme dans les activités de production en milieu rural	Evolution des indicateurs sur la décentralisation: transferts budgétaires vers les entités administratives locales, etc. dégradation de l'environnement; évolution des indicateurs sociaux relatifs au rôle de la femme dans les activités de production en milieu rural		Documents et rapports des ministères compétents, Rapports d'évaluation, Rapports des ONG et autres intervenants indépendants	Mise en place d'une politique de la décentralisation administrative, notamment en ce qui concerne la coordination et la gestion du processus de développement, Appui aux associations féminines en milieu rural
Réhabilitation des routes et des centres de négoce	Désenclavement des zones rurales défavorisées	Evolution du budget d'entretien de maintenance des routes, Evolution des indicateurs de transport, commerce, etc. dans les zones désenclavées, état de conservation du réseau routier		Documents et rapports des ministères compétents, études techniques locales,	Mise en place d'une politique de transport dans le milieu rural et création d'un Fonds routier d'entretien
Accroissement de l'accès et de la qualité des services santé Amélioration de l'efficacité des services sociaux de base	Réhabilitation des infrastructures sociales (éducation, santé, eau potable) et appui aux systèmes de la santé en milieu rural pour faciliter la réinstallation des populations déplacées, réfugiées et démobilisées	Evolution du nombre des infrastructures réhabilitées, Evolution des nombres des populations ayant accès aux infrastructures sociales en milieu rural, notamment aux systèmes de la santé		Document et rapports des ministères compétents, rapports des ONG humanitaires, rapports de situation ECHO	Facilitation du retour des populations déplacées et réfugiées ainsi que leur réinstallation en milieu rural

## A4.2. Bonne gouvernance

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 <sup>e</sup> FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Renforcement du processus de retour à la paix et à la sécurité	Consolidation de la paix nationale	Nombre et impact des mesures de mise en application de l'Accord d'Arusha, Nombre et importance des cas de violations de l'Accord d'Arusha		Rapports du conseil de sécurité des Nations unie et de la communauté internationale, Rapports sur la situation politique des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura	Volonté politique de respecter l'Accord d'Arusha par les signataires, conclusion d'un accord de cessez-le-feu avec les mouvements rebelles
Réinstallation et réinsertion socio-économique des sinistrés du conflit et des démobilisés des groupes armés	Démobilisation et réforme de l'armée burundaise et intégration des forces militaires des mouvements rebelles dans la vie civile	Degré de réalisation d'un programme de démobilisation et réintégration socioprofessionnelle des membres de toutes les forces combattantes		Données statistiques sur le budget militaire et le nombre de membres des forces combattantes démobilisés et réintégrés, Rapports d'évaluation des organisations internationales, ONG, experts indépendants	Ferme volonté politique du gouvernement et des forces rebelles de réformer et démobiliser les forces combattantes
Mise en place d'un cadre juridique favorisant l'épanouissement des droits et libertés individuels Préparation d'un référendum et des élections Achèvement de la mise en place des institutions politiques de transition	Promotion de la démocratie et de l'état de droit, Renforcement des organes et institutions de la transition vers la démocratie et de la réforme juridique	Degré de réalisation d'élections municipales, législatives et présidentielles, Réalisation de la réforme du secteur judiciaire, Installation et fonctionnement des institutions de la période de transition		Rapports de mission des observateurs des élections, Rapports indépendants de la communauté internationale et des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura	Adoption des lois électorales, Volonté politique du gouvernement de transition d'achever la période de transition vers la démocratie dans les délais
Institutionnalisation d'un système de promotion basé sur des critères objectifs de compétence et de mérite personnel Création d'une Inspection (encore appelé Auditorat) Générale de l'Etat	Réforme de l'administration publique et des services de l'Etat et renforcement des capacités	Réalisation d'une politique de réforme de l'administration publique, Evolution des indicateurs sur le développement du service publique: nombre, composition, recrutement, etc.		Etude sectorielle par des experts indépendants, par exemple sur les méthodes administratives, promotions, statut, formation, etc. Rapports indépendants des organisations internationales et ONG	Mise en place d'une politique active de réforme du service public par le gouvernement

## Bonne gouvernance (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9è FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<p>Renforcement de la transparence dans la gestion de l'Etat et lutte contre la corruption et les malversations</p> <p>Encouragement de l'émergence d'un observatoire indépendant de lutte contre la corruption et la fraude</p> <p>Mise en place des mécanismes d'information et de formation des contribuables à leurs droits et devoirs en matière de fiscalité</p> <p>Finalisation de la réforme des marchés publics</p> <p>Création d'une Cour des Comptes indépendante de l'Exécutif</p> <p>Elaboration d'une politique nationale de décentralisation</p> <p>Décentralisation fiscale jusqu'aux niveaux des communes et élaboration des plans de Développement Communaux</p>	<p>Promotion de la bonne gouvernance et de la décentralisation de l'Etat</p>	<p>Nombre des cas de dénonciations et sanctions de malversations des fonds publiques et corruption dans le service publique en diminution,</p> <p>Installation et fonctionnement d'une Cour de compte indépendante,</p> <p>Réalisation de la politique de la décentralisation des pouvoirs administratifs</p>		<p>Etudes sectorielles des experts indépendants,</p> <p>Rapports indépendants des organisations internationales et ONG,</p> <p>Rapport annuel de la Cour de compte,</p> <p>Rapports des Ambassadeurs des pays membres l'UE accrédités à Bujumbura</p>	<p>Introduction et vulgarisation des principes éthiques dans le service public,</p> <p>Mise en place d'une politique de la décentralisation,</p> <p>Mise en place de la Cour de compte</p>
<p>Mise en place de mécanismes viables de planification et de contrôle par et pour la communauté, en vue d'améliorer la gestion des affaires publiques</p> <p>Achèvement des réformes relatives à la promotion du secteur privé</p> <p>Promotion du leadership local et de la responsabilisation des communautés à la base</p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles des comités de développement communautaires (CDC)</p>	<p>Renforcement des capacités de la société civile pour l'amener à jouer un rôle plus important dans les consultations nationales, les travaux préparatoires des mesures politiques et leur mise en œuvre</p>	<p>Nombre des associations de la société civile en croissance,</p> <p>Degré d'implication de la société civile dans le dialogue national: augmentation du nombre et de la qualité des consultations entre la société civile et le gouvernement,</p> <p>Indicateurs liés aux activités de la société civile en croissance: nombre des conférences, ateliers, publications, etc.,</p> <p>Nombre d'incidents d'arrestation et de tracasserie des membres de la société civile en déclin</p>		<p>Etude sectorielle par des experts indépendants sur la situation de la société civile,</p> <p>Rapports indépendants des organisations internationales et ONG</p>	<p>Mise en place d'un cadre législatif pour les activités de la société civile,</p> <p>Mise en place d'une politique de tolérance vis-à-vis des activités de la société civile</p>

### A4.3. Appui aux réformes macroéconomiques

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 <sup>e</sup> FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Libéralisation du système de commerce et de paiements extérieurs	Soutien à la balance de paiements	Evolution des réserves officielles couvrant au moins 3 mois, Evolution du déficit global de la balance de paiements		Statistiques des finances publiques, Statistiques nationales et internationales, rapport gouvernementaux, rapports des bailleurs de fonds, rapports de la banque centrale	Absence chocs externes, Mise en place d'une politique macro-économique et monétaire stable avec des critères de performance objectivement vérifiables
Amélioration des actions sociales en faveur des populations vulnérables	Soutien budgétaire, notamment aux lignes spécifiques aux secteurs sociaux (santé, éducation)	Evolution des dépenses pour les secteurs sociaux en % du PIB, Evolution des indicateurs sociaux: <u>Santé</u> : personnel qualifié par formation sanitaire, utilisation des services sanitaires curatifs, l'accès aux services de santé primaire, couverture vaccinale, naissances assistées, <u>Education</u> : taux de scolarisation primaire, taux d'abandon / de répétition en primaire, taux de transition du primaire au secondaire		Statistiques des finances publiques, statistiques sanitaires et scolaires, statistiques nationales et internationales, rapports gouvernementaux, rapports des bailleurs de fonds, Etudes sectorielles des experts indépendants, Enquêtes nationales, Rapports annuels 9 <sup>ème</sup> FED, revue à mi-parcours 9 <sup>ème</sup> FED	Mise en places des politiques sectorielles avec des critères de performance objectivement vérifiables, Obligation d'élaborer un cadrage macro-économique annuel, Mise en place d'une assistance technique
Consolidation de la politique budgétaire Limitation de l'inflation Maîtrise de la gestion des finances publiques Amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière Etablissement d'une stratégie d'endettement et de gestion des finances publiques	Assainissement des finances publiques et relance du secteur productif, en contribuant à l'apurement des arriérés de la dette	Evolution du taux de l'inflation, Evolution des taux de croissance de l'économie et de l'investissement du secteur privé et public, taux d'épargne, Evolution des indicateurs d'endettement publique et du service de la dette par rapport aux exportations, Evolution du stock d'arriérés, Evolution des soldes budgétaires par rapport au PIB		Statistiques des finances publiques, Rapports de la banque centrale, Statistiques nationales et internationales, Rapports des bailleurs de fonds	Mise en place et volonté politique de poursuivre une politique monétaire stable, Garantie d'indépendance de la banque centrale

## Appui aux réformes macroéconomiques (suite)

Objectifs du Gouvernement	Objectifs du 9 <sup>e</sup> FED	Indicateurs de performance	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Amélioration de l'efficacité de la politique monétaire et de crédit Réduction du poids de la dette publique sur l'économie	Amélioration de la gestion de la politique monétaire et formulation d'une stratégie nationale saine d'endettement	Evolution du taux de l'inflation, d'intérêt et du crédit public, Evolution des indicateurs d'endettement public et du service de la dette par rapport aux exportations, Evolution de la masse monétaire par rapport au PIB		Statistiques nationales et internationales, Rapports gouvernementaux, Rapports des bailleurs de fonds	Absence de chocs externes, Mise en place et volonté politique de poursuivre une politique monétaire disciplinée et rigide
redynamisation et l'amélioration de l'efficacité de l'Administration publique	Renforcement des capacités institutionnelles et revue du système actuel de la planification macro-économique	Evolution quantitative et qualitative de la gestion macro-économique et monétaire au niveau du gouvernement et de la banque centrale		Etudes sectorielles du FMI et de la BM, Etudes sectorielles des experts indépendants, Rapports annuels 9 <sup>e</sup> me FED, revue à mi-terme 9 <sup>e</sup> me FED	Mise en place d'une politique de réforme du système de gestion et planification macro-économique

## **A12. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU 9EME FED**

			2003		2004				2005			
Intitulés			T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Enveloppe A</b>	Développement Rural	56,75					I	I	F	F	E	E
	Bonne Gouvernance	17,25			I	I	F	F	E	E	E	E
	Appui Macro – Economique	31,50			I	F	F	E	E	E	E	E
	Secteur Hors Concentration	7,60					I	I	F	F	E	E
	Appui à l'Ordonnateur National	1,90		I	F	E	E	E	E	E	E	E
<b>Enveloppe B</b>	Appui à la MIAB	25,00	I	F	E	E	E	E				
	Contribution au Fonds Fiduciaire	15,00		I	I	F	F	E				
	Extension du projet 7ACPBU56	4,00		I	F	F	E	E	E	E		
	Hausse + 20% ADARE	4,52		I	F	E						

I = Phase d'identification; F = Rédaction des conventions de financement et décision de financement; E = Exécution et premiers paiements

## A13. TABLEAU INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS (2004)

Ce tableau ne comprend que les projets de développement en cours ou prévus: il exclut l'aide humanitaire fournie par ECHO, soit 15 M€ en 2003 et autant en 2004

N° Comptable	Eng. Primaire / allocations	Montants cumulés fin 2003		1er semestre 2004		2 <sup>ème</sup> semestre 2004		Total en 2004		Montants cumulés fin 2004		
		Eng. Secondaires	Paiements	Eng. Secondaires	Paiements	Eng. Secondaires	Paiements	Eng. Secondaires	Paiements	Eng. Sec. cumulés	Paiements cumulés	
7ACPBU 9	Appui à la balance des paiements	12 000 000,00	11 920 000,00	11 920 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
7ACPBU 48	Appui à l'Ordonnateur National	1 950 000,00	1 949 599,25	1 597 560,16	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	1 949 599,25	1 947 560,16
7ACPBU 53	Programme spécial de réhabilitation	2 451 069,30	1 758 091,07	1 758 091,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 758 091,07	1 758 091,07
7ACPBU 54	Programme de réhabilitation	57 600 000,00	47 179 820,89	34 387 284,25	0,00	8 000 000,00	10 000 000,00	8 000 000,00	10 000 000,00	16 000 000,00	57 179 820,89	50 387 284,25
7ACPBU 56	Réhabilitation Sanitaire 5 provinces	6 600 000,00	4 101 699,35	4 244 290,63	2 400 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	2 400 000,00	2 200 000,00	6 501 699,35	6 444 290,63
7ACPBURPR 420	Programme spécial de réhabilitation	9 300 000,00	514 055,45	514 055,45	8 500 000,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	8 500 000,00	8 000 000,00	9 014 055,45	8 514 055,45
8ACPBU 7	Appui au rapatriement volontaire des réfugiés	25 000 000,00	25 000 000,00	14 191 176,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	10 000 000,00	25 000 000,00	24 191 176,00
8ACPBU 9	Programme d'allègement de la dette	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
8ACPBU 10	Programme d'allègement de la dette	9 600 000,00	9 000 000,00	0,00	200 000,00	2 100 000,00	400 000,00	7 350 000,00	600 000,00	9 450 000,00	9 600 000,00	9 450 000,00
8ACPBU	Route Gitega - Muyinga	25 500 000,00	-	-	0,00	0,00	24 700 000,00	7 500 000,00	24 700 000,00	7 500 000,00	24 700 000,00	7 500 000,00
8ACPBU	Réhabilitation voirie Bujumbura	15 500 000,00	-	-	0,00	0,00	15 300 000,00	4 600 000,00	15 300 000,00	4 600 000,00	15 300 000,00	4 600 000,00
9ACPBU (B) 1	Appui au processus de paix	25 000 000,00	0,00	0,00	25 000 000,00	15 000 000,00	0,00	10 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
9ACPBU (A)	Appui budgétaire	31 500 000,00	-	-	0,00	0,00	31 500 000,00	10 000 000,00	31 500 000,00	10 000 000,00	31 500 000,00	10 000 000,00
9ACPBU (A)	Appui à la transition / justice	17 250 000,00	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9ACPBU (A)	Développement rural (-ext 7ACPBU56)	52 750 000,00	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9ACPBU (A)	Appui à l'ON	3 000 000,00	-	-	0,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00
9ACPBU (A)	Hors concentration	6 500 000,00	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9ACPBU (A)	Extension du projet 7ACPBU56	4 000 000,00	-	-	0,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00
9ACPBU (B)	Appui au fonds fiduciaire	15 000 000,00	-	-	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
9ACPBU (B)	Hausse + 20% ADARE	4 520 000,00	-	-	4 520 000,00	4 520 000,00	0,00	0,00	4 520 000,00	4 520 000,00	4 520 000,00	4 520 000,00
9ACPBU (B)	Autres	12 480 000,00	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COM Stabex 1	Appui budgétaire	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00
COM Stabex 1	PAPV	3 250 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	800 000,00	0,00	700 000,00	0,00	1 500 000,00	100 000,00	1 600 000,00
COM Stabex 1	Pistes rurales	3 250 000,00	35 000,00	15 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 035 000,00	2 015 000,00
COM Stabex 1	Assistance technique	3 000 000,00	1 999 955,60	1 853 173,94	170 000,00	170 000,00	550 000,00	550 000,00	720 000,00	720 000,00	2 719 955,60	2 573 173,94
COM Stabex 1	Réhabilitation filières	18 500 000,00	0,00	0,00	12 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00	12 000 000,00	4 000 000,00	12 000 000,00	4 000 000,00
COM Stabex 1	Réinsertion des sinistrés	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	2 500 000,00	4 500 000,00	2 500 000,00	4 500 000,00	2 500 000,00
COM Stabex 2	Appui budgétaire	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00
COM Stabex 2	Urgence café, thé, coton	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
COM Stabex 2	Observatoire des filières	300 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
COM Stabex 2	Secteur hortofruitiicole	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total 7</b>		<b>89 901 069,30</b>	<b>67 423 266,01</b>	<b>54 421 281,56</b>	<b>10 900 000,00</b>	<b>14 550 000,00</b>	<b>10 080 000,00</b>	<b>12 080 000,00</b>	<b>20 980 000,00</b>	<b>26 630 000,00</b>	<b>88 403 266,01</b>	<b>81 051 281,56</b>
<b>Total 8</b>		<b>88 600 000,00</b>	<b>47 000 000,00</b>	<b>14 191 176,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>20 100 000,00</b>	<b>40 400 000,00</b>	<b>24 450 000,00</b>	<b>40 600 000,00</b>	<b>44 550 000,00</b>	<b>87 600 000,00</b>	<b>58 741 176,00</b>
<b>Total 9A</b>		<b>115 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 500 000,00</b>	<b>11 000 000,00</b>	<b>33 500 000,00</b>	<b>11 000 000,00</b>	<b>33 500 000,00</b>	<b>11 000 000,00</b>
<b>Total 9B</b>		<b>57 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 520 000,00</b>	<b>19 520 000,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>44 520 000,00</b>	<b>44 520 000,00</b>	<b>44 520 000,00</b>	<b>44 520 000,00</b>
<b>STABEX °</b>		<b>56 200 000,00</b>	<b>19 634 955,60</b>	<b>19 468 173,94</b>	<b>13 270 000,00</b>	<b>2 470 000,00</b>	<b>6 350 000,00</b>	<b>12 550 000,00</b>	<b>19 620 000,00</b>	<b>15 020 000,00</b>	<b>39 254 955,60</b>	<b>34 488 173,94</b>
<b>TOTAL</b>		<b>406 701 069,30</b>	<b>134 058 221,61</b>	<b>88 080 631,50</b>	<b>53 890 000,00</b>	<b>56 640 000,00</b>	<b>105 330 000,00</b>	<b>85 080 000,00</b>	<b>159 220 000,00</b>	<b>141 720 000,00</b>	<b>293 278 221,61</b>	<b>229 800 631,50</b>

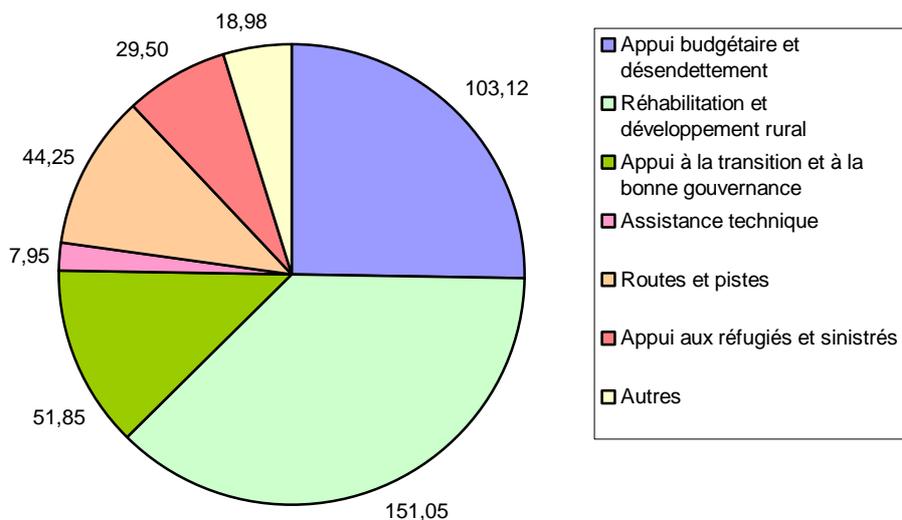
° Les montants indiqués pour le STABEX dépendent de la signature de l'avenant n°2 au COM n°1 par la Commission.

Les projets 7ACPBU53 et 7ACPURPR420 ont été fusionnés et seront mis en œuvre par le PREBU. Les montants indiqués en tant qu'engagements primaires dans le cadre du 9ème FED sont indicatifs.

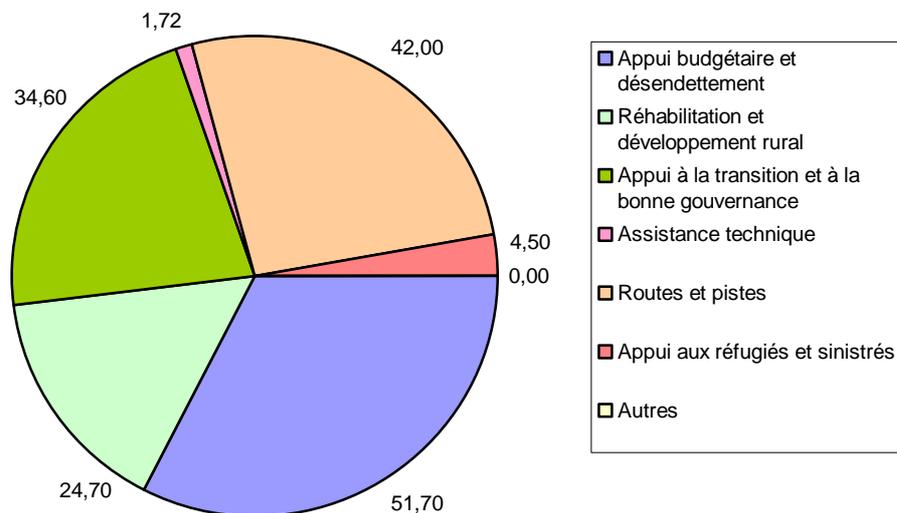
### Récapitulatif par type d'assistance

Type d'assistance	Projets en cours ou prévus	Engagements primaires en cours et prévus	Prévisions pour 2004	
			Engagements secondaires	Paiements
Appui budgétaire et désendettement	7ACPBU9, 8ACPBU9, 8ACPBU10, 9ACPBU, STABEX1, STABEX2	103,12	51,70	52,05
Réhabilitation et développement rural	7ACPBU53, 7ACPBU54, 7ACPBU56, 7ACPURPR420, 9ACPBU, STABEX1, STABEX2	151,05	24,70	26,90
Appui à la transition et à la bonne gouvernance	7ACPBU54, 9ACPBU	51,85	34,60	34,60
Assistance technique	7ACPBU48, 9ACPBU, STABEX1	7,95	1,72	1,57
Routes et pistes	8ACPBU, STABEX1	44,25	42,00	14,10
Appui aux réfugiés et sinistrés	8ACPBU7, STABEX1	29,50	4,50	12,50
Autres	9ACPBU	18,98	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>406,70</b>	<b>159,22</b>	<b>141,72</b>

**Engagements primaires cumulés pour les projets en cours (406,7 M€)**



**Engagements secondaires en 2004 pour les projets en cours (159,2 M€)**



**Paiements en 2004 pour les projets en cours (141,7 M€)**

